

Colos et séjours linguistiques

# Ton Hiver Printemps

2023 - 2024





## #LE MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

**Renaud Ferrand** : En ma qualité de directeur général, mais surtout en tant que père, je suis convaincu de la valeur inestimable des colonies de vacances dans la construction et l'épanouissement des enfants.

C'est pourquoi, à Igesa, nous nous engageons à permettre à toutes et à tous de vivre des vacances inoubliables, source de joie, de découverte et d'amitié.

J'ai toute confiance en mes équipes pour prendre soin de vos enfants et leur faire découvrir de multiples activités à la neige ou au contact de la nature. Tous nos centres seront ainsi, cet hiver, pleinement mobilisés pour vous accueillir dans la bonne humeur et avec un esprit de partage.

**Renaud Ferrand,**  
Directeur général Igesa

## #LE MOT DES ÉQUIPES



C'est avec beaucoup de bonheur que les équipes Juniors d'Igesa vous présentent le catalogue vacances Hiver-Printemps 2023-2024.

Fruit d'un travail collectif considérable, cette nouvelle édition propose aux 4-17 ans des séjours partout en France comme autant de terrains de jeux qui s'offrent à eux.

Toute l'année, nos collaborateurs veillent à ce que les projets pédagogiques soient en adéquation avec le projet éducatif (p. 5) afin de garantir la réussite de chacun des séjours, ainsi que le bien-être de nos jeunes vacanciers.

C'est parti pour une découverte au fil des pages de destinations riches en aventures !

## IGESA'TTITUDE



### NOS POINTS FORTS

- Une réservation et un paiement en ligne sur [www.igesa.fr](http://www.igesa.fr)
- Un projet éducatif et une charte de fonctionnement
- Des centres ouverts à une large tranche d'âge pour l'accueil des frères et sœurs
- Des durées de séjour adaptées à l'âge de votre enfant et des activités passionnantes
- Des tarifs subventionnés
- Un encadrement qualifié et supérieur à la réglementation
- Des transports adaptés à vos contraintes
- Des structures de qualités agréées et contrôlées



### ENGAGEMENT RESPONSABLE

Igesa intensifie sa démarche d'entreprise responsable et ses actions pour la protection de l'environnement. Et pour mener tout cela à bien, nous avons besoin de **VOTRE ENGAGEMENT !**

**ÉCONOMIES D'ÉNERGIE ET ÉLECTRICITÉ VERTE**

**ACHATS RESPONSABLES**

**PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT**

**L'HUMAIN AU CŒUR DU DURABLE**

**L'ÉCOPACK**

**95 %**  
des enfants sont  
revenus satisfaits  
de leur séjour

**96 %**  
des parents souhaitent  
réinscrire leurs enfants  
dans un centre Igesa.



**ALLÔ RÉSA : 04 95 55 20 20**  
Réservation immédiate à partir du 05/09/2023



**Réservez en ligne**  
[www.igesa.fr](http://www.igesa.fr) à partir du 05/09/2023



**Votre espace client**  
[www.igesa.fr](http://www.igesa.fr)

# #NOS ACTIVITÉS <sup>×</sup>



## ACTIVITÉS NEIGE

- 6/12 ans Méaudre p. 11
- 6/17 ans Méaudre p. 11
- 6/14 ans Rochesson p. 12
- 6/14 ans Garin p. 12
- 6/14 ans Bernex p. 13
- 12/17 ans Mont-Dauphin p. 13
- 12/17 ans La Plagne p. 14
- 12/17 ans Chamrousse p. 14

## SPORTS COLLECTIFS

- 6/14 ans Bertheaume p. 15

## SPORTS NAUTIQUES

- 6/10 ans Bertheaume p. 15

## NATURE

- 4/5 ans Andernos p. 16
- 6/11 ans Andernos p. 16
- 6/11 ans Rochesson p. 17
- 6/12 ans Cerdon p. 18
- 6/14 ans Bertheaume p. 18
- 6/15 ans Porquerolles p. 19
- 12/14 ans Andernos p. 19
- 12/14 ans Rochesson p. 20

## SPORTS MÉCANIQUES

- 6/12 ans Cerdon p. 20
- 6/12 ans La Fontaine du Berger p. 21
- 12/14 ans La Fontaine du Berger p. 21

## ÉQUITATION

- 6/13 ans Bruz Fénicat p. 22

## GEEK

- 8/14 ans Palavas-les-Flots p. 22

## LOISIRS

- 8/14 ans Villa des Sables Fréjus p. 23
- 6/14 ans Palavas-les-Flots p. 23
- 12/17 ans Barcelone p. 24
- 12/17 ans Paris p. 25

## SÉJOURS LINGUISTIQUES

- 8/13 ans France p. 25
- 9/17 ans Angleterre p. 28 à 30,  
p. 31, p. 32 et p. 33
- 13/17 ans Malte p. 31
- 15/18 ans États-Unis p. 32
- 14/17 ans Irlande p. 33



À compter du 05/09/2023  
**Réservez et réglez en ligne la colo  
de votre enfant sur [www.igesa.fr](http://www.igesa.fr)**



# #COLOS POUR TOUS



Votre enfant présente un handicap ou un problème de santé nécessitant une attention particulière ?

**POUR LE BIEN-ÊTRE DE VOTRE ENFANT,** toute difficulté doit impérativement nous être signalée lors de chaque inscription. Afin d'organiser au mieux son accueil, l'inscription doit s'effectuer au plus tard **45 jours** avant le début du séjour. Si vous ne réalisez pas cette démarche, nous ne pourrons pas préparer l'accueil de votre enfant, entraînant ainsi un risque de renvoi à vos frais.



Flashez pour en savoir plus



Igesa met en place une individualisation de son inscription sans surcoût, qui lui permet de partir en colonie de vacances en toute sécurité, afin qu'il vive pleinement son séjour. **Réservé uniquement aux enfants de ressortissants du ministère des Armées dans les centres de vacances de jeunes Igesa.**

Notre ambition est de donner la possibilité à tous les enfants de partir en vacances, de leur faire vivre une expérience unique, synonyme de partage et de respect, en prenant en compte leurs capacités et en favorisant leur autonomie. Afin de préparer le séjour de votre enfant, Igesa (réservation, organisation et équipe d'encadrement) et la famille (parents et enfants) sont en étroite relation. La confidentialité des informations est, bien sûr, garantie.

D'après les renseignements complémentaires que vous nous fournissez, nous choisissons ensemble le centre et le transport les mieux adaptés aux capacités de votre enfant. Ces informations servent ensuite à l'équipe d'encadrement pour assurer une bonne intégration de votre enfant. Les documents nécessaires à la constitution du dossier sont téléchargeables sur [www.igesa.fr](http://www.igesa.fr), rubrique « Les colos » puis « Accueil handicap ».

## Enfants présentant une déficience motrice, sensorielle ou intellectuelle

À Igesa, ils sont pleinement intégrés au centre de vacances de jeunes. En effet, grâce à la préparation spécifique et aux moyens mis en œuvre, nous pouvons accueillir la plupart des enfants présentant un handicap, qu'il soit moteur, sensoriel ou intellectuel. Afin d'améliorer cet accueil, des centres sont aménagés chaque année, tant au niveau structurel que matériel, afin d'offrir un choix plus large.

## Enfants atteints de troubles de la santé ou du comportement

Votre enfant souffre de troubles de la santé ou du comportement : nous mettons en place les mesures nécessaires à son accueil durant la colo, que ce soit pour un suivi sanitaire particulier (besoin ponctuel d'un kiné, d'une infirmière...), une aide à l'intégration ou tout autre besoin spécifique.

## Allergies alimentaires

Les allergies alimentaires peuvent être dangereuses et doivent être prises en compte rigoureusement. Afin d'éviter tout incident, il est impératif de nous informer sur le régime alimentaire de votre enfant.

**Il se peut toutefois que nous soyons malheureusement dans l'incapacité d'accueillir votre enfant (structures non adaptées, problème de recrutement...). Nous essaierons alors de vous orienter vers des organismes spécialisés.**



**CONTACT : 04 95 55 20 20**  
(composer le 2 puis le 3)



[vacancespourtous@igesa.fr](mailto:vacancespourtous@igesa.fr)



## LE PROJET ÉDUCATIF IGESA

L'offre de vacances et de loisirs Igesa se décline en centres de vacances, centres de loisirs et séjours linguistiques. Elle a pour finalité d'offrir aux jeunes des séjours agréables et enrichissants dans un cadre convivial et sécurisé.

### VACANCES : proposer des moments privilégiés, source de souvenirs

Le séjour est facteur de découvertes pour le jeune, en raison de son évolution dans un milieu nouveau. Durant son séjour, un projet riche et ludique, avec un large éventail d'activités physiques et sportives, culturelles, scientifiques, artistiques ou manuelles, lui est proposé. Le séjour permet l'épanouissement du jeune à travers des expériences nouvelles jalonnées de moments exceptionnels, source de plaisir. Il favorise également son autonomie au regard des choix qu'il exprime et des espaces de liberté dont il dispose. Le jeune bénéficie d'un accompagnement qui l'aide à être acteur de ses propres vacances.

### SÉCURITÉ : assurer la sécurité physique, morale et affective des jeunes

Igesa responsabilise tous les participants sur leurs droits et leurs devoirs et prend en compte les rythmes de vie et les besoins spécifiques de chacun. Igesa se soucie de la santé du jeune et lui garantit une bonne hygiène de vie quotidienne, corporelle et alimentaire.

### VIVRE ENSEMBLE : s'enrichir de la vie de groupe

Le séjour facilite le vécu d'expériences individuelles à partir d'une dynamique de groupe, fruit du mélange des adultes et des jeunes. Le respect, l'échange, l'écoute favorisent le partage entre ces différents acteurs. Igesa reconnaît à chacun le droit à la différence dans le cadre collectif du séjour. Le séjour encourage l'apprentissage de la vie en groupe et permet au jeune de découvrir des milieux naturels et socioculturels diversifiés.

## CHARTE DE FONCTIONNEMENT



Cette charte définit les règles de vie commune qu'Igesa demande aux directeurs, animateurs et enfants d'appliquer scrupuleusement pendant le séjour.

### 1 / SANTÉ

#### Tabac

Droit à la prévention et à l'information :

- Le directeur doit mettre en place des moyens d'information, de prévention et de protection.

#### Droit au respect des non-fumeurs :

- Les enfants de moins de 15 ans n'ont pas le droit de fumer.
- Les jeunes de plus de 15 ans (avec l'accord des parents) et le personnel ont la possibilité de fumer à certaines heures à l'extérieur de l'enceinte du centre de vacances de jeunes (CVJ) et hors de la présence des non-fumeurs.
- Il est interdit de fumer dans les lieux publics, dans les transports et pendant les activités.

#### Sexualité

Droit au respect de l'autre et à la protection des mineurs :

- Tous les adultes doivent adopter un comportement exemplaire et sans ambiguïté et faire preuve de discrétion dans leurs relations.
- Toutes relations sexuelles entre mineurs ou entre adultes et mineurs sont interdites.

#### Alcool

La consommation de boissons alcoolisées est interdite aux mineurs et aux adultes sans exception dans nos centres de vacances.

#### Drogues et substances illicites

- La détention et/ou la consommation de drogues et substances illicites sous toutes leurs formes sont formellement interdites.
- Elles entraînent une procédure de signalement pouvant aller jusqu'à l'exclusion de la personne du centre.

#### Violences

Qu'elles soient verbales ou physiques, elles n'ont pas leur place dans nos colos. Les adultes des CVJ sont vigilants et attentifs à la conduite des enfants. Le directeur prend toutes les mesures indispensables pour éviter de tels comportements.

### 2 / SÉCURITÉ

L'ensemble des personnes présentes au CVJ ont droit à la sécurité :

- Cette sécurité physique, morale et affective est l'affaire de tous.
- Le directeur est garant de l'application de la réglementation et responsable du contrôle de l'information et de la sécurité.
- Chacun a droit au respect, à la différence et à la confidentialité.
- Chacun a le devoir de respecter l'autre dans sa globalité, et particulièrement l'intimité de l'enfant.

### 3 / HYGIÈNE DE VIE

- Le directeur a le devoir de faire respecter une bonne hygiène de vie.
- Tous les moyens doivent être mis en œuvre pour une sensibilisation des enfants et du personnel.

### 4 / RYTHME DE VIE

- Chaque enfant a droit à un rythme de vie et des activités adaptés.
- Le directeur doit organiser la vie collective et la moduler en fonction des besoins et de l'âge de chacun.
- Il doit éveiller la curiosité des enfants pour les inciter à découvrir des activités.

### 5 / RESPONSABILISATION

- L'enfant doit être reconnu comme une personne à part entière, avec son histoire et ses compétences.
- L'adulte se doit d'être à l'écoute de l'enfant.
- L'adulte doit prendre ses responsabilités en favorisant l'expression, l'autonomie et les attentes des enfants.
- Le directeur participe à la formation de tous les personnels.
- En cas de non-respect de la présente charte de fonctionnement, Igesa se réserve le droit d'inscrire tout enfant concerné sur la liste « incident » prévue à cet effet. Dans cette hypothèse, la famille de l'enfant inscrit recevra un courrier/courriel explicitant les raisons et finalité(s) de cette inscription et les moyens dont elle dispose pour présenter ses observations et exercer ses droits, conformément à la loi Informatique et Libertés modifiée et au règlement général sur la protection des données (RGPD).
- Par ailleurs, tout enfant inscrit sur la liste « incident » pourra faire l'objet d'un renvoi dans sa famille, après que le directeur du centre a informé l'organisateur d'Igesa et averti les parents. Dans ce cas, les frais de retour et d'accompagnement restent intégralement à la charge des parents et le séjour ne sera pas remboursé.

RÉSERVEZ VOTRE SÉJOUR  
À PARTIR DU 05/09/2023

## ON LINE

[www.igesa.fr](http://www.igesa.fr)

### Avantages de la réservation en ligne :

- Frais de dossiers réduits
- Une réservation en toute sérénité

Si vous n'avez jamais effectué une réservation auprès de nos services, il y a lieu de créer votre compte Igesa afin d'accéder à votre Espace Client.

Il ne vous reste plus qu'à réserver et payer votre séjour (possibilité de payer plusieurs fois sans frais).

Vous trouverez également dans cet espace votre facture.

## PAR TÉLÉPHONE

Nos équipes sont à votre écoute,  
Allô Résa au **04 95 55 20 20**  
Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

## APRÈS LA RÉSERVATION

Depuis votre compte Igesa, rendez-vous sur votre **ESPACE CLIENT**, rubrique « Mes dossiers vacances et colos », vous y complèterez les renseignements obligatoires et autorisations essentielles pour le séjour de votre enfant.

Attention : cette étape est obligatoire pour la finalisation et validation du séjour ; la convocation pour le transport ne sera disponible qu'après complétion du dossier.

Besoin d'aide, n'hésitez pas à vous rendre à la rubrique « Informations pratiques » de notre site, vous y retrouverez toutes les étapes et informations.

# #VOS BONS PLANS × JETEZ-Y UN COUP D'ŒIL

### EARLY BOOKING

Jusqu'au 06/11/23 bénéficiez  
d'une réduction sur votre séjour

### COLOS

**30 € DE RÉDUCTION\*\***

Code promo : CVJHP24

### SÉJOURS LINGUISTIQUES

**30 € DE RÉDUCTION\*\***

Code promo : SLHP24

### LES FRATRIES À L'HONNEUR

**5 % DE RÉDUCTION**  
pour au moins 2 enfants\*\*\*

**10 % DE RÉDUCTION**  
à partir de 3 enfants\*\*\*

### PARRAINAGE\*

Vous êtes ressortissant  
du ministère des Armées ?  
Faites découvrir nos colos  
et profitez de

**50 € DE RÉDUCTION**  
sur le séjour de votre enfant  
en centre de vacances de jeunes

**30 € DE RÉDUCTION**  
sur le séjour de votre enfant  
en colo en tant que filleul\*\*\*\*

Code promo :  
PARRAINCVJ24

### FIDÉLITÉ RÉCOMPENSÉE\* FRAIS DE DOSSIER OFFERTS

Vous ou votre enfant avez  
séjourné dans un établissement Igesa  
en 2023 ? Les frais de dossier  
vous sont offerts pour sa colo  
en Hiver/Printemps 2023-2024.

Code promo : FIDELHP24



Assurance annulation et  
interruption de séjour  
Flashez pour en  
savoir plus

#### ATTENTION !

\* Nos offres sont non cumulables et valables 1 seule fois par enfant, et réservées aux ressortissants du ministère des Armées.

\*\* Offre limitée à certaines dates et certains centres :  
**pour les colos uniquement sur la vente en ligne :**  
hors séjour Toussaint, jour de l'an et Bruz Fénicat.

\*\*\* Réduction du montant des frais de séjour accordée au ressortissant à partir du 2<sup>e</sup> enfant séjournant à la même période dans un centre Igesa.

\*\*\*\* Filleul : ressortissant n'ayant jamais séjourné à l'Igesa.



A à B



4/14 ans

## ANDERNOS

33 Gironde

Gare de proximité : Bordeaux.

Chambres de 8 lits.

Retrouvez ce centre en pages 16 et 19.

B à C



F à L



8/14 ans

## FRÉJUS

83 Var

Gare de proximité : Toulon.

Chambres de 2 à 3 lits.

Retrouvez ce centre en page 23.

M à P



6/17 ans

## MÉAUDRE

38 Isère

Gare de proximité : Valence TGV.

Chambres de 3 à 10 lits, dans 3 chalets.

Retrouvez ce centre en pages 11.

P à S



12/17 ans

## BARCELONE

Hébergement en auberge de jeunesse.

Retrouvez ce centre en page 24.

6/13 ans

## BRUZ FÉNICAT

35 Ille-et-Vilaine

6/10 ans : chambres de 8 à 12 lits,

10/13 ans : chambres de 4 à 6 lits.

Retrouvez ce centre en page 22.

6/14 ans

## GARIN

31 Haute-Garonne

Gare de proximité : Toulouse.

Chambres de 4 à 6 lits.

Retrouvez ce centre en page 12.

12/17 ans

## MONT-DAUPHIN VARS

05 Hautes-Alpes

Gare de proximité : Valence TGV.

Chambres de 5 lits.

Retrouvez ce centre en page 13.

12/17 ans

## PARIS

94 Île-de-France

Chambres doubles (2 lits) avec sanitaires complets.

Retrouvez ce centre en page 25.

6/14 ans

## BERNEX

74 Haute-Savoie

Gare de proximité : Lyon.

Chambres de 4 à 6 lits.

Retrouvez ce centre en page 13.

6/12 ans

## CERDON

45 Loiret

Gare de proximité : Paris.

Chambres de 10 lits avec sanitaires.

Retrouvez ce centre en pages 18 et 20.

6/14 ans

## LA FONTAINE DU BERGER

63 Puy-de-Dôme

Gare de proximité : Clermont-Ferrand.

Chambres de 7 à 8 lits équipées.

Retrouvez ce centre en page 21.

6/14 ans

## PALAVAS-LES-FLOTS

34 Hérault

Gare de proximité : Montpellier.

Chambres de 6 lits entièrement équipées.

Retrouvez ce centre en pages 22 et 23.

6/15 ans

## PORQUEROLLES

83 Var

Gare de proximité : Toulon.

Chambres de 6 lits, sans sanitaires intégrés.

Retrouvez ce centre en page 19.

6/14 ans

## BERTHEAUME

29 Finistère

Gares de proximité : Brest, Rennes.

Chambres de 4 à 8 lits.

Retrouvez ce centre en pages 15 et 18.

12/17 ans

## CHAMROUSSE

38 Isère

Gare de proximité : Valence TGV.

Chambres de 4 lits avec salle de bains dans chaque chambre.

Retrouvez ce centre en page 14.

12/17 ans

## LA PLAGNE

73 Savoie

Chambres de 2 à 4 lits.

Retrouvez ce centre en page 14.



6/14 ans

## ROCHESSON

88 Vosges

Gare de proximité : Nancy.

Chambres de 4 à 8 lits.

Retrouvez ce centre en pages 12, 17 et 20.



# LE VOYAGE DE VOTRE ENFANT



Dans le cadre de sa mission, Igesa organise le transport de tous les enfants depuis des points de départ. Notre objectif est d'assurer la sécurité et le confort des enfants. Le transport peut être réalisé en train, en car ou en avion, selon le centre de vacances choisi. Nous privilégions le voyage en train cependant de nombreux trajets sont désormais effectués en car.

## MODALITÉS D'INSCRIPTION

● Lors de votre réservation, choisissez l'une des formules de transport proposées et mentionnez bien les villes de départ et de retour. Pour des raisons d'organisation et de sécurité, aucune modification de ville de départ et/ou de retour en dehors de celles figurant sur la carte page 9 ne sera autorisée.

Tout changement de villes, de centres, de date de départ et/ou de retour, à 60 jours avant le début du séjour, entraîne des frais de modification d'un montant de 75 euros.

Les trajets seront effectués aux conditions et tarifs énoncés ci-après. En fonction du remplissage et de modifications de trajets par le transporteur, Igesa se réserve le droit de modifier ou d'annuler l'acheminement prévu initialement sans que cela ne donne lieu à une indemnisation en cas de surcoût éventuel pour la famille.

Igesa ne peut être tenue pour responsable en cas de retard des trains, autocars et avions. La famille ne peut donc prétendre à un quelconque dédommagement.

● Votre réservation effectuée, consultez votre facture dans votre ESPACE CLIENT et vérifiez les villes sélectionnées ; attention pour les villes de Châlons, Lyon, Nancy, Nîmes et Tours, se référer à la carte page 9.

## CONVOCACTION

● Les convocations transport seront mises à disposition dans votre ESPACE CLIENT, 25 jours avant le départ de votre enfant et 25 jours avant son retour. Elles ne seront visibles qu'à la condition que toutes les formalités soient validées et que toutes les informations demandées soient renseignées dans cet espace.

Les horaires sont le plus souvent imposés à Igesa par les compagnies de transport. Certains séjours partent très tôt ou rentrent très tard. Par ailleurs, le voyage de votre enfant s'effectuant en groupe et non en individuel, les points de regroupement sur les plateformes entraînent le rallongement des temps de trajet.

## LA SÉCURITÉ DU TRANSPORT

- En règle générale, un représentant Igesa accueille familles et enfants au point de rendez-vous fixé sur la convocation. Pour des raisons d'organisation, il est impératif de respecter l'heure mentionnée sur celle-ci.
- Pendant les trajets, les enfants sont pris en charge soit par les accompagnateurs soit par les animateurs des centres de vacances de jeunes. Un(e) accompagnateur/trice pour 12 jeunes mineurs au maximum, un(e) pour 8 le plus souvent.

## LE JOUR DU DÉPART

Si vous n'êtes pas au rendez-vous fixé sur la convocation et que le groupe est parti, **il vous appartiendra d'acheminer directement votre enfant à vos frais jusqu'au centre de vacances.**

## LE JOUR DU RETOUR

● **Parents** : vous êtes tenus de respecter les lieux et horaires indiqués sur la convocation. En cas d'absence ou de retard des parents, Igesa est dans l'obligation d'assurer la surveillance et de garantir la sécurité de l'enfant en s'adressant à une administration ou à un organisme spécialisé dans la prise en charge des mineurs.

● **En cas d'empêchement au retour de votre enfant** : vous pouvez désigner une personne pour récupérer votre enfant au point d'accueil. Pour ce faire : téléchargez la décharge sur [www.igesa.fr](http://www.igesa.fr), rubrique « Téléchargements », puis « Documents divers », puis « Décharge de responsabilité transport colo ».

● **Exceptionnellement pour les 14/17 ans** : téléchargez l'autorisation parentale pour rentrer seul sur [www.igesa.fr](http://www.igesa.fr), rubrique « Téléchargements », puis « Documents divers », puis « Autorisation parentale pour rentrer seul ».

● **Dans les deux cas, contactez la direction régionale Igesa (mail mentionné sur la convocation) maximum 48 h avant la date du retour.**

## FRAIS DE TRANSPORT

Votre participation aux frais de transport est à ajouter au prix du séjour.

**Attention** : aucune réduction du prix du transport ne sera prise en compte pour les parents qui accompagnent leur enfant à l'aller ou au retour dans les centres de vacances de jeunes.

### Participation aux frais de transports (aller/retour)

Participation	tarif A	Tarif B	tarif C	tarif D	tarif E	tarif F
Séjours Hiver 2024	70,70 €	99,00 €	117,20 €	131,30 €	141,40 €	262,60 €
Séjours Printemps 2024	74,60 €	104,40 €	123,60 €	138,50 €	149,20 €	277,00 €



Flashez pour accéder aux villes transportées par date.



## SON VOYAGE À LA CARTE

### 3 FORMULES AU CHOIX POUR LE VOYAGE DE VOTRE ENFANT

● **RENDEZ-VOUS À LA COLO**  
Transport famille, vous accompagnez votre enfant à l'aller entre 14 h et 18 h et le récupérez au retour entre 13 h et 15 h. Le transport domicile-lieu de rendez-vous est à votre charge.

● **RENDEZ-VOUS EN GARE**  
Transport assuré par Igesa au départ des villes transportées.

● **RENDEZ-VOUS À LA GARE DE PROXIMITÉ**  
Pour un tarif unique de 38 €, ce transport ne s'applique qu'aux gares de proximité des colos indiquées.



# CHOIX DES VILLES DE DÉPART ET DES VILLES DE RETOUR



En fonction de la ville choisie, il peut y avoir différentes gares de départ. Cela sera mentionné sur votre convocation dans votre espace client 25 jours avant le départ.

**Exemple : ville de départ ou retour NANCY mentionnée sur la facture, le transport pourra se faire de la gare Lorraine TGV ou Metz en fonction de la validation par la SNCF du choix des trains.**

Si vous avez plusieurs enfants dont les séjours choisis sont à des destinations différentes, les départs et retours pour chacun de vos enfants ne se feront probablement pas au départ d'une même gare et pas aux mêmes horaires.

## À LIRE ATTENTIVEMENT, TRÈS IMPORTANT

La liste des villes de départ et/ou de retour est limitée aux villes indiquées sur la carte ci-contre.

### Pour les résidents corses

- Les enfants résidents corses doivent obligatoirement opter pour Bastia ou Ajaccio comme ville de départ et de retour.
- La carte d'identité en cours de validité est obligatoire pour les voyages en avion et il est impératif de nous communiquer le numéro d'accréditation délivré par Air Corsica.
- Pour le transport aérien des enfants de 4 à 11 ans (UM), la prise en charge est automatique par la compagnie aérienne. Pour les adolescents âgés de 12 à 17 ans inclus, la prise en charge peut être prévue par la compagnie aérienne à votre demande, directement auprès de celle-ci. Ce service est facultatif et payant.

**Direction régionale Igesa – Armorique**  
[abclarou@igesa.fr](mailto:abclarou@igesa.fr)

**GARES TGV**  
Roissy TGV, Massy TGV,  
Chessy TGV et Paris intra-muros

**Direction régionale Igesa – Île-de-France/Nord-Est**  
[afreslon@igesa.fr](mailto:afreslon@igesa.fr)

**GARES TGV**  
Champagne-Ardenne TGV  
et Reims

**GARES TGV**  
Lorraine TGV et Metz

**GARES TGV**  
Lyon Saint-Exupéry, Lyon  
Part-Dieu et Lyon-Perrache

**GARES TGV**  
Nîmes centre  
et Nîmes-Pont-du-Gard

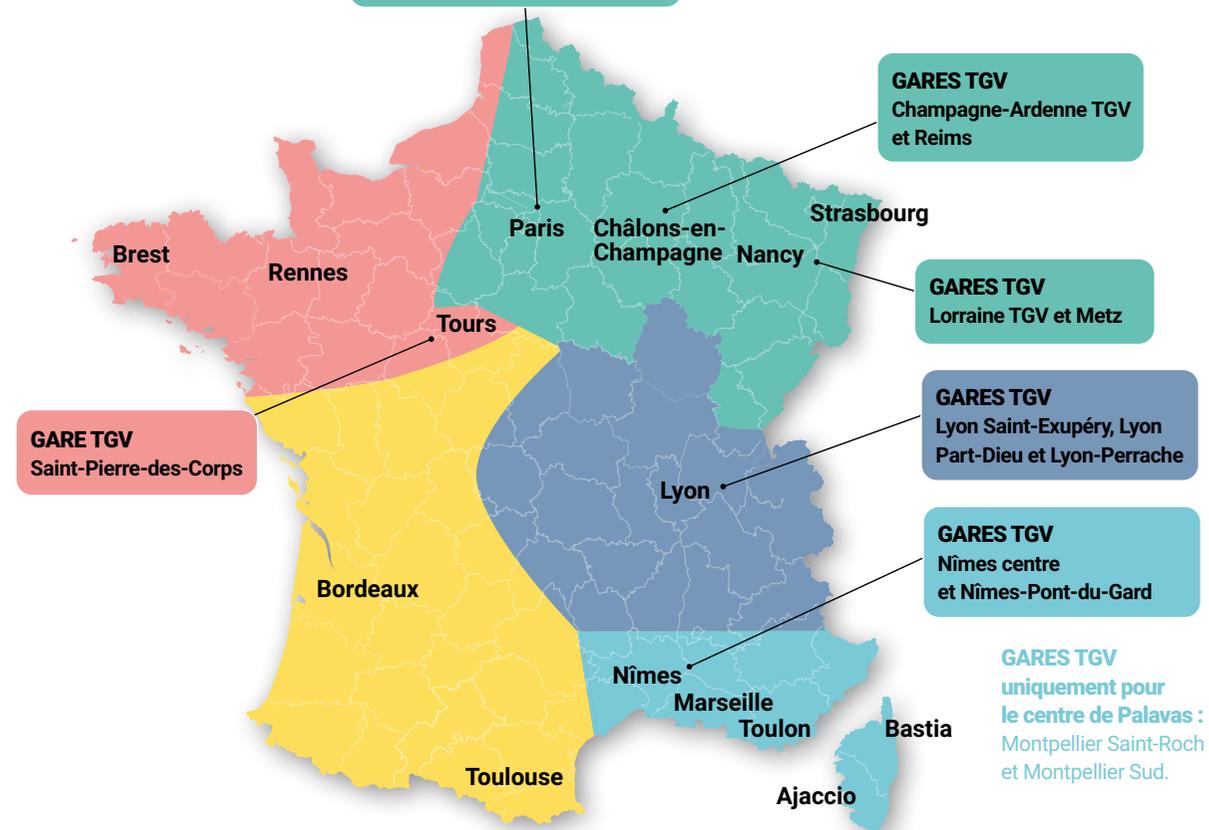
**GARES TGV**  
uniquement pour  
le centre de Palavas :  
Montpellier Saint-Roch  
et Montpellier Sud.

**GARE TGV**  
Saint-Pierre-des-Corps

**Direction régionale Igesa – Aquitaine**  
[pdouilhac@igesa.fr](mailto:pdouilhac@igesa.fr)

**Direction régionale Igesa – Méditerranée**  
[gtheobald@igesa.fr](mailto:gtheobald@igesa.fr)

**Direction régionale Igesa – Auvergne-Rhône-Alpes**  
[kgraca@igesa.fr](mailto:kgraca@igesa.fr)



# #DES COLOS POUR TOUTES VOS ENVIES

C'est le moment de te fabriquer tes meilleurs souvenirs, de partir à la rencontre de nouveaux copains et de découvrir des activités sportives, ludiques ou innovantes. Au fil des pages qui suivent, tout un programme de découvertes s'offre à toi. Alors on t'attend !



Flashez pour  
réserver

▶ 01 : 20

- 05 : 00





## # MÉAUDRE / CHIENS DE TRAÎNEAUX

6/12 ans – Noël : 7 jours – février : 8 jours

### ISÈRE

30/12/23 au 05/01/24  
(Noël)  
11/02 au 18/02/24  
18/02 au 25/02/24  
25/02 au 03/03/24  
03/03 au 10/03/24



♥ **Pilotage d'attelage de chiens de traîneaux.** Construction d'igloos.  
Raquettes de jour comme de nuit. Luge, batailles de boules de neige,  
bonhomme de neige et veillées.

⊕ **LES PLUS**  
Soins aux chiens. Initiations aux étoiles et aux constellations.  
Goûter dans une grotte.

#### Tarifs séjours ski sans transport (en €)

Pour tous renseignements concernant les transports, rendez-vous pages 8 à 9.

	Durée	A	B	C	D	E	F
<b>Noël 6-12 ans</b>	7 jours	194,20	265,08	311,15	346,59	371,40	553,00
<b>Février 6-12 ans</b>	8 jours	194,20	265,08	311,15	346,59	371,40	553,00

Capacité : 36 jeunes

## # MÉAUDRE / SKI

6/17 ans – Noël : 7 jours • 6/12 ans – février : 8 jours

### ISÈRE

30/12/23 au 05/01/24  
(Noël)  
11/02 au 18/02/24  
18/02 au 25/02/24  
25/02 au 03/03/24  
03/03 au 10/03/24



♥ **Ski accompagné par les animateurs + cours ESF.**  
Break d'une demi-journée possible (selon fatigue).  
Luge, batailles de boules de neige et veillées !

⊕ **LES PLUS (uniquement à Noël pour les 12/17 ans, selon le niveau)**  
Ski : 2 journées à Villards-de-Lans, station de Tony Parker.

✓ **INFOS PRATIQUES**  
Le passage de niveaux n'est pas une obligation, il est en fonction de la progression  
et de la volonté de l'enfant ou du jeune.

#### Tarifs séjours ski sans transport (en €)

Pour tous renseignements concernant les transports, rendez-vous pages 8 à 9.

	Durée	A	B	C	D	E	F
<b>Noël 6-12 ans</b>	7 jours	194,20	265,08	311,15	346,59	371,40	553,00
<b>Noël 13-17 ans</b>	7 jours	219,00	299,80	352,32	392,72	421,00	553,00
<b>Février 6-12 ans</b>	8 jours	194,20	265,08	311,15	346,59	371,40	553,00

Capacité : 46 jeunes

# + Neige

## # ROCHESSEON / NEIGE 6/14 ans – 8 jours



### VOSGES

11/02 au 18/02/24  
18/02 au 25/02/24  
25/02 au 03/03/24

♥ **6-10 ans : découverte du chien de traîneau.** Un widoo-gliss ou patinoire.  
Sorties libres.

**11-14 ans : initiation à la motoneige.** Patinoire.

**Pour tous :** laser game. Bowling. Sortie raquettes adaptée à l'âge mais aussi luge, bataille de boules de neiges, construction de bonhommes de neige...  
Veillées et boum.

### ✔ INFOS PRATIQUES

Un programme adapté aux différentes tranches d'âge dont les activités peuvent évoluer selon les opportunités, pour profiter pleinement de la neige sans le ski !

#### Tarifs séjours ski sans transport (en €)

Pour tous renseignements concernant les transports, rendez-vous pages 8 à 9.

	A	B	C	D	E	F
<b>6-14 ans</b>	194,20	265,08	311,15	346,59	371,40	641,00

Capacité : 80 jeunes

## # GARIN / SKI ET RANDONNÉE EN RAQUETTES 6/14 ans – 8 jours



### HAUTE-GARONNE

11/02 au 18/02/24  
18/02 au 25/02/24  
25/02 au 03/03/24

♥ **Ski à Peyragudes, accompagné par les animateurs + quelques cours ESF.**  
Luge et construction d'igloo.

Randonnée en raquettes **en journée pour les 6/11 ans, en nocturne pour les 12/14 ans.**  
Veillées et boum.

### ✔ INFOS PRATIQUES

Le passage des niveaux de ski n'est pas une obligation, il est en fonction de la progression et de la volonté des jeunes.

#### Tarifs séjours ski sans transport (en €)

Pour tous renseignements concernant les transports, rendez-vous pages 8 à 9.

	A	B	C	D	E	F
<b>6-14 ans</b>	194,20	265,08	311,15	346,59	371,40	689,00

Capacité : 80 jeunes



**ALLÔ RÉSA : 04 95 55 20 20**  
Réservation immédiate à partir du 05/09/2023



**Réservez en ligne**  
www.igesa.fr à partir du 05/09/2023



**Votre espace client**  
www.igesa.fr

## # BERNEX / SKI

6/14 ans – 8 jours

### HAUTE-SAVOIE

11/02 au 18/02/24  
18/02 au 25/02/24  
25/02 au 03/03/24



#### Ski accompagné par les animateurs + cours ESF.

Patin à glace. Les mythiques batailles de boules de neige, descente en luge. Shopping au marché d'hiver. Repas savoyard, veillées, boum.



#### LES PLUS

À 10 minutes des pistes.



#### INFOS PRATIQUES

Le passage de niveaux de ski n'est pas une obligation, il est en fonction de la progression et de la volonté des jeunes.

#### Tarifs séjours ski sans transport (en €)

Pour tous renseignements concernant les transports, rendez-vous pages 8 à 9.

	A	B	C	D	E	F
<b>6-14 ans</b>	236,20	323,88	380,87	424,71	455,40	689,00

Capacité : 110 jeunes

## # MONT-DAUPHIN / SKI OU SNOWBOARD

12/17 ans – 8 jours

### HAUTES-ALPES

11/02 au 18/02/24  
18/02 au 25/02/24  
25/02 au 03/03/24  
03/03 au 10/03/24



#### Ski ou snow accompagné par les animateurs + cours ESF.

Pique-nique sur les pistes ensoleillées. Batailles de boules de neige, luge. Copains, veillées, repas savoyard, boum et shopping dans la station !



#### LES PLUS

Grand domaine skiable de Vars et ses 185 km de pistes, tous niveaux. Snowpark.



#### INFOS PRATIQUES

Le passage de niveaux de ski n'est pas une obligation, il est en fonction de la progression de l'enfant et de la volonté des jeunes.

#### Tarifs séjours ski sans transport (en €)

Pour tous renseignements concernant les transports, rendez-vous pages 8 à 9.

	A	B	C	D	E	F
<b>12-17 ans</b>	219,00	299,80	352,32	392,72	421,00	641,00

Capacité : 80 jeunes

## # LA PLAGNE / SKI

12/17 ans – 8 jours

### SAVOIE

11/02 au 18/02/24  
18/02 au 25/02/24  
25/02 au 03/03/24



♥ **Ski accompagné par les animateurs + cours ESF avec pique-nique sur les pistes.**

Batailles de boules de neige, luge, copains, veillées, repas savoyard, boum et shopping à la station !

⊕ **LES PLUS**  
Vivez l'aventure à la Plagne !

✓ **INFOS PRATIQUES**  
Le passage de niveaux n'est pas une obligation il est en fonction de la progression et de la volonté des jeunes.

#### Tarifs séjours ski sans transport (en €)

Pour tous renseignements concernant les transports, rendez-vous pages 8 à 9.

	A	B	C	D	E	F
<b>12-17 ans</b>	261,00	358,60	422,04	470,84	505,00	737,00

Capacité : 48 jeunes

## # CHAMROUSSE / SKI ET MOTONEIGE

12/17 ans – 8 jours

### ISÈRE

18/02 au 25/02/24  
25/02 au 03/03/24



♥ **Ski accompagné par les animateurs.**

Motoneige (briefing, prise en main, balades en forêt).  
Batailles de boules de neige, luge, copains, veillées, repas savoyard, boum et shopping dans la station !

⊕ **LES PLUS**  
Pistes de ski à 5 minutes en navettes.

✓ **INFOS PRATIQUES**  
Pas de cours ESF, ni de passage de niveau. Niveau de ski requis : 2° étoile minimum.

#### Tarifs séjours ski sans transport (en €)

Pour tous renseignements concernant les transports, rendez-vous pages 8 à 9.

	A	B	C	D	E	F
<b>12-17 ans</b>	261,00	358,60	422,04	470,84	505,00	737,00

Capacité : 20 jeunes

# ⊕ Sports collectifs



# BERTHEAUME / FOOT  
6/14 ans – 6 jours

FINISTÈRE  
21/04 au 26/04/24

- ♥ Séances techniques quotidiennes sur terrain en herbe : ateliers techniques encadrés par des entraîneurs diplômés FFF. Initiation également au Beach soccer et au futsal. Tournoi virtuel sur EAFC.

- ⊕ **LES PLUS**  
Un maillot du séjour offert à chaque participant. Dans la mesure du possible, les enfants pourront assister à un entraînement du Stade Brestois et rencontrer les joueurs.

## Tarifs séjours sans transport (en €)

Pour tous renseignements concernant les transports, rendez-vous pages 8 à 9.

	A	B	C	D	E	F
<b>6-14 ans</b>	143,30	193,82	226,66	251,92	269,60	425,00

Capacité : 24 jeunes

# ⊕ Sports nautiques



# BERTHEAUME / NATATION  
6/10 ans – 6 jours

FINISTÈRE  
21/04 au 26/04/24

- ♥ Apprentissage ou perfectionnement de la nage selon ton niveau. Débutant ? Un maître-nageur t'apprendra à nager et à être à l'aise dans le grand bain. Tu sais déjà nager ? Un maître-nageur t'apprendra de nouvelles nages. Pour tous, descentes du toboggan en fin de séance !! Sans oublier les jeux de plage, les veillées, la confection de crêpes.

- ⊕ **LES PLUS**  
En fin de séjour, selon ta progression, tu pourras peut-être valider le pass nautique. Piscine d'eau de mer couverte avec toboggans.

## Tarifs séjours sans transport (en €)

Pour tous renseignements concernant les transports, rendez-vous pages 8 à 9.

	A	B	C	D	E	F
<b>6-10 ans</b>	143,30	193,82	226,66	251,92	269,60	425,00

Capacité : 16 jeunes

## # ANDERNOS / MA PREMIÈRE COLO

4/5 ans – 6 jours



**GIRONDE**

22/10 au 27/10/23  
(Toussaint)  
14/04 au 19/04/24  
(printemps)

## # ANDERNOS / MULTINATURE

6/11 ans – 6 jours



**GIRONDE**

22/10 au 27/10/23  
(Toussaint)  
14/04 au 19/04/24  
(printemps)

- ♥ **Séjour sur le bassin d'Arcachon adapté aux plus petits.**  
Accrobranche dans les pins sur un parcours adapté.  
Une journée au parc d'attraction La Coccinelle pour faire le plein de sensations et nourrir les animaux de la ferme.  
Sortie au zoo de Pessac. Grands jeux, veillées...

- + **LES PLUS**  
Douceur, bienveillance et attentions individuelles seront de mise.  
Structures de jeux extérieures à disposition.

- ♥ **Centre en bord de mer.** Découverte de l'équitation au centre équestre de Lège-Cap-Ferret.  
Accrobranche à Escalad Parc. Journée inoubliable au parc d'attractions Kid Park.  
Balades, grands jeux et veillées pour de formidables souvenirs.

- + **LES PLUS**  
Structures de jeux extérieures à disposition.
- ✓ **INFOS PRATIQUES**  
Pas de niveau exigé

### Tarifs séjours sans transport (en €)

Pour tous renseignements concernant les transports, rendez-vous pages 8 à 9.

	A	B	C	D	E	F
<b>Toussaint 4-5 ans</b>	153,80	208,52	244,09	271,45	290,60	443,00
<b>Printemps 4-5 ans</b>	143,30	193,82	226,66	251,92	269,60	443,00

Capacité : 24 jeunes

### Tarifs séjours sans transport (en €)

Pour tous renseignements concernant les transports, rendez-vous pages 8 à 9.

	A	B	C	D	E	F
<b>Toussaint 6-11 ans</b>	136,70	184,58	215,70	239,64	256,40	443,00
<b>Printemps 6-11 ans</b>	143,30	193,82	226,66	251,92	269,60	443,00

Capacité : 16 jeunes



**ALLÔ RÉSA : 04 95 55 20 20**  
Réservation immédiate à partir du 05/09/2023



**Réservez en ligne**  
www.igesa.fr à partir du 05/09/2023



**Votre espace client**  
www.igesa.fr

## # ROCHESSON / ROBIN DES BOIS

6/11 ans – 6 jours

**VOSGES**

22/10 au 27/10/23  
(Toussaint)  
21/04 au 26/04/24  
(printemps)

## # ROCHESSON / ANIMAUX

6/11 ans – 6 jours

**VOSGES**

22/10 au 27/10/23  
(Toussaint)  
21/04 au 26/04/24  
(printemps)



**Centre au cœur de la nature vosgienne.**

Escalade. Séance de tir à l'arc.  
Séance d'astronomie dans un planétarium gonflable.  
Balades à vélo ou à pied sur les sentiers.  
Veillées et boum.



**LES PLUS**

Atelier cuisine avec transformation.



**Découverte du cheval de trait.**

Ferme pédagogique. Fabrication locale (fromage-lait).  
Randonnée accompagnée autour du centre. Atelier cuisine.



**LES PLUS**

Initiation à l'astronomie.



### Tarifs séjours sans transport (en €)

Pour tous renseignements concernant les transports, rendez-vous pages 8 à 9.

	A	B	C	D	E	F
<b>Toussaint 6-11 ans</b>	136,70	184,58	215,70	239,64	256,40	425,00
<b>Printemps 6-11 ans</b>	143,30	193,82	226,66	251,92	269,60	425,00

**Capacité : 20 jeunes**

### Tarifs séjours sans transport (en €)

Pour tous renseignements concernant les transports, rendez-vous pages 8 à 9.

	A	B	C	D	E	F
<b>Toussaint 6-11 ans</b>	136,70	184,58	215,70	239,64	256,40	425,00
<b>Printemps 6-11 ans</b>	143,30	193,82	226,66	251,92	269,60	425,00

**Capacité : 20 jeunes**

## # CERDON / MULTIACTIVITÉS

6/12 ans – 6 jours



LOIRET

22/10 au 27/10/23  
(Toussaint)  
14/04 au 19/04/24  
(printemps)

♥ **Au cœur de La Sologne.** Les enfants profiteront de ce séjour en pleine nature et ne manqueront pas de s’amuser avec un super programme : accrobranche, chasse au trésor dans un château de la Loire, découverte de l’équitation... et plein d’autres activités que concoctera l’équipe d’animations ! Et bien sûr, les immanquables grands jeux et veillées !

✓ **INFOS PRATIQUES**  
En fonction des contraintes mais aussi des opportunités, le programme peut être modifié pour améliorer le séjour.

### Tarifs séjours sans transport (en €)

Pour tous renseignements concernant les transports, rendez-vous pages 8 à 9.

	A	B	C	D	E	F
<b>Toussaint 6-12 ans</b>	136,70	184,58	215,70	239,64	256,40	443,00
<b>Printemps 6-12 ans</b>	143,30	193,82	226,66	251,92	269,60	443,00

Capacité : 24 jeunes

## # BERTHEAUME / MULTINATURE

6/14 ans – 6 jours

FINISTÈRE

21/04 au 26/04/24



♥ **Découverte de l’océan avec de la pêche à pied et de la pêche en mer.** Sortie en bateau dans l’archipel de Molène pour observer les phoques gris, les oiseaux et les plus grands dauphins de France. Visite guidée et atelier scientifique à Océanopolis.

+ **LES PLUS**  
Jeux de plage, confection de crêpes et veillées à thèmes.

✓ **INFOS PRATIQUES**  
**Le pass nautique est obligatoire.**

### Tarifs séjours sans transport (en €)

Pour tous renseignements concernant les transports, rendez-vous pages 8 à 9.

	A	B	C	D	E	F
<b>6-14 ans</b>	143,30	193,82	226,66	251,92	269,60	425,00

Capacité : 20 jeunes



**ALLÔ RÉSA : 04 95 55 20 20**  
Réservation immédiate à partir du 05/09/2023



**Réservez en ligne**  
www.igesa.fr à partir du 05/09/2023



**Votre espace client**  
www.igesa.fr

## # PORQUEROLLES / NATURE

6/15 ans – 6 jours

**VAR**  
22/10 au 27/10/23  
(Toussaint)



## # ANDERNOS / MULTIACTIVITÉS

12/14 ans – 6 jours

**GIRONDE**  
22/10 au 27/10/23  
(Toussaint)  
14/04 au 19/04/24  
(printemps)



♥ Comment s'adapter à l'insularité ? Tout apprendre sur les fonds marins. Jeux et investigations autour d'un rallye nature. À l'assaut du fort Sainte-Agathe. Découverte du littoral en Kayak. Jeux et veillées pour une semaine chargée en émotion.

⊕ **LES PLUS**  
Plage et village à proximité du centre.  
1 journée découverte sur l'île de Port-Cros avec traversée en bateau.

✓ **INFOS PRATIQUES**  
Le pass nautique est obligatoire.

### Tarifs séjours sans transport (en €)

Pour tous renseignements concernant les transports, rendez-vous pages 8 à 9.

	A	B	C	D	E	F
<b>Toussaint 6-15 ans</b>	149,90	203,06	237,61	264,19	282,80	461,00

**Capacité : 30 jeunes**

♥ **Séjour sur le bassin d'Arcachon.** Un programme varié avec accrobranche dans les pins, balade à cheval et laser game/escape game. Sans oublier les activités concoctées par l'équipe et, bien sûr, les grands jeux, veillées...

⊕ **LES PLUS**  
Structures de jeux extérieurs à disposition.

### Tarifs séjours sans transport (en €)

Pour tous renseignements concernant les transports, rendez-vous pages 8 à 9.

	A	B	C	D	E	F
<b>Toussaint 12-14 ans</b>	136,70	184,58	215,70	239,64	256,40	443,00
<b>Printemps 12-14 ans</b>	161,30	219,02	256,54	285,40	305,60	443,00

**Capacité : 36 jeunes**

# ⊕ Nature

# ⊕ Sports mécaniques

## # ROCHESSEON / MULTIACTIVITÉS

12/14 ans – 6 jours

### VOSGES

22/10 au 27/10/23  
(Toussaint)  
21/04 au 26/04/24  
(printemps)



♥ Un séjour riche et varié au cœur de la nature vosgienne avec de l'accrobranche, la découverte du quad, de l'escalade et du tir à l'arc. Sans oublier, bien sûr, les grands jeux, les veillées et toutes les activités mises en place par l'équipe !

### ✓ INFOS PRATIQUES

En fonction des contraintes mais aussi des opportunités, le programme peut être modifié pour améliorer le séjour.

#### Tarifs séjours sans transport (en €)

Pour tous renseignements concernant les transports, rendez-vous pages 8 à 9.

	A	B	C	D	E	F
<b>Toussaint 12-14 ans</b>	153,80	208,52	244,09	271,45	290,60	425,00
<b>Printemps 12-14 ans</b>	161,30	219,02	256,54	285,40	305,60	425,00

Capacité : 20 jeunes

## # CERDON / QUAD

6/12 ans – 6 jours

### LOIRET

22/10 au 27/10/23  
(Toussaint)  
14/04 au 19/04/24  
(printemps)



♥ Tu apprendras la réglementation, les consignes de sécurité et comment piloter un quad. Sur terrain aménagé, tu franchiras les bosses et les obstacles naturels qui se dresseront sur ton chemin.

Sans oublier : grands jeux, balades pédestres et à vélo, pêche, atelier cuisine et veillées avec la fameuse boum.

### ⊕ LES PLUS

Forêt avec terrain aménagé pour le quad.

#### Tarifs séjours sans transport (en €)

Pour tous renseignements concernant les transports, rendez-vous pages 8 à 9.

	A	B	C	D	E	F
<b>Toussaint 6-12 ans</b>	136,70	184,58	215,70	239,64	256,40	443,00
<b>Printemps 6-12 ans</b>	143,30	193,82	226,66	251,92	269,60	443,00

Capacité : 48 jeunes



**ALLÔ RÉSA : 04 95 55 20 20**  
Réservation immédiate à partir du 05/09/2023



**Réservez en ligne**  
www.igesa.fr à partir du 05/09/2023



**Votre espace client**  
www.igesa.fr

## # LA FONTAINE DU BERGER / MINI MOTO

6/12 ans – 6 jours



**PUY-DE-DÔME**  
21/04 au 26/04/24

- ♥ Apprentissage des techniques de pilotage sur circuit sécurisé.  
Initiation à la sécurité routière et à la mécanique.  
Balade à moto dans le parc du centre. Grands jeux collectifs, veillées et boum.

**+** **LES PLUS**  
Visite du volcan du Lemptegy ou montée au Puy-de-Dôme en petit train.

**✓** **INFOS PRATIQUES**  
**Pour participer au séjour, il faut savoir faire du vélo sur 2 roues.**  
Matériel de protection fourni (casques, coudières, genouillères, gants).

### Tarifs séjours sans transport (en €)

Pour tous renseignements concernant les transports, rendez-vous pages 8 à 9.

	A	B	C	D	E	F
<b>6-12 ans</b>	143,30	193,82	226,66	251,92	269,60	461,00

**Capacité : 56 jeunes**

## # LA FONTAINE DU BERGER / TRIAL

12/14 ans – 6 jours



**PUY-DE-DÔME**  
21/04 au 26/04/24

- ♥ Découverte du maniement de la moto sur trial électrique avec franchissement, cabrage et maniabilité dans divers ateliers. Passage d'obstacles et randonnées sur le centre également au rendez-vous. Grands jeux collectifs, veillées et la boum.

**+** **LES PLUS**  
Visite du volcan du Lemptegy ou une montée au Puy-de-Dôme en petit train.

**✓** **INFOS PRATIQUES**  
**Pour participer au séjour, il faut savoir faire du vélo sur 2 roues.**  
Matériel fourni : casques, coudières, genouillères, bottes, protections cervicales.

### Tarifs séjours sans transport (en €)

Pour tous renseignements concernant les transports, rendez-vous pages 8 à 9.

	A	B	C	D	E	F
<b>12-14 ans</b>	161,30	219,02	256,54	285,40	305,60	461,00

**Capacité : 24 jeunes**

# ⊕ Équitation

# ⊕ Geek

# BRUZ FÉNICAT / ÉQUITATION  
6/13 ans – 6 jours

# PALAVAS-LES-FLOTS / DEVIENS PROGRAMMEUR  
8/14 ans – 6 jours



## ILLE-ET-VILAINE

22/10 au 27/10/23  
(Toussaint)  
25/02 au 01/03/24 (hiver)  
14/04 au 19/04/24  
(printemps)  
21/04 au 26/04/24  
(printemps)

## HÉRAULT

14/04 au 19/04/24

♥ Une cavalerie de 80 poneys et chevaux adaptés à ton niveau et à ta taille.  
Lieu unique et idéal pour l'équitation. Une fois par jour, apprentissage des techniques de monte, des jeux d'obstacles, de la voltige, de l'attelage et des randonnées.  
Relation permanente avec les chevaux, que ce soit dans les soins ou dans leur bien-être quotidien.

⊕ LES PLUS  
En découverte ou en perfectionnement, la pratique de l'équitation s'effectuera par groupes de niveaux, du débutant au confirmé.

♥ Découverte de tous les secrets de la programmation informatique : ateliers d'initiation à la programmation de robot Cozmo et de drone, à l'électronique et à la création de jeu avec Makey Makey, Scratch ou Micro pour les plus âgés.  
Sortie découverte en kayak de mer, balade en VTT. Veillées et jeux.

⊕ LES PLUS  
**Plage à 2 minutes du centre.** Sur le centre : stade de football, terrain multisports, terrain de volley, terrains de pétanque. Aire de jeux pour enfants 6/12 ans.

✓ INFOS PRATIQUES  
**Le pass nautique est obligatoire.**

### Tarifs séjours sans transport (en €)

Pour tous renseignements concernant les transports, rendez-vous pages 8 à 9.

	A	B	C	D	E	F
<b>Toussaint 6-13 ans</b>	149,90	203,06	237,61	264,19	282,80	545,00
<b>Printemps 6-13 ans</b>	157,10	213,14	249,57	277,59	297,20	545,00

Capacité : 100 jeunes

### Tarifs séjours sans transport (en €)

Pour tous renseignements concernant les transports, rendez-vous pages 8 à 9.

	A	B	C	D	E	F
<b>8-14 ans</b>	161,30	219,02	256,54	285,40	305,60	461,00

Capacité : 20 jeunes

## # VILLA DES SABLES FRÉJUS / FRÉJUS CAMP

8/14 ans – 6 jours



**VAR**

22/10 au 27/10/23  
(Toussaint)  
21/04 au 26/04/24  
(printemps)

## # PALAVAS-LES-FLOTS / PALAVAS CAMP

6/14 ans – 6 jours

**HÉRAULT**

14/04 au 19/04/24



♥ **Centre au bord de la plage** avec au programme : acrobranche, laser game ou battle archery, mais aussi randonnée pédestre avec vue panoramique sur le massif de l'Estérel et le littoral varois. Découverte du wakeboard (selon conditions). Grands jeux sur la plage.

⊕ **LES PLUS**  
**Accès direct à la plage.** Skatepark à proximité.  
City-stade, VTT, trottinettes, waveboard, baby-foot, table de ping-pong.

✓ **INFOS PRATIQUES**  
**Le pass nautique est obligatoire.**

### Tarifs séjours sans transport (en €)

Pour tous renseignements concernant les transports, rendez-vous pages 8 à 9.

	A	B	C	D	E	F
<b>Toussaint 8-14 ans</b>	153,80	208,52	244,09	271,45	290,60	587,00
<b>Printemps 8-14 ans</b>	161,30	219,02	256,54	285,40	305,60	587,00

**Capacité : 30 jeunes**

♥ Acrobranche et course d'orientation, parcours d'exploration, laser game. Sortie découverte en kayak de mer. Balade en VTT. Veillées et jeux.

⊕ **LES PLUS**  
**La plage à 2 minutes.** Sur le centre : stade de football, terrain multisports, terrain de volley, terrains de pétanque. Aire de jeux pour les 6/12 ans.

✓ **INFOS PRATIQUES**  
**Le pass nautique est obligatoire.**

### Tarifs séjours sans transport (en €)

Pour tous renseignements concernant les transports, rendez-vous pages 8 à 9.

	A	B	C	D	E	F
<b>6-14 ans</b>	143,30	193,82	226,66	251,92	269,60	461,00

**Capacité : 40 jeunes**



## # BARCELONE / DIRECTION BARCELONA

12/17 ans – 6 jours

**ESPAGNE**

14/04 au 19/04/24  
21/04 au 26/04/24



**Séjour au cœur de la capitale catalane.**

**Nombreuses visites comme la Sagrada Família, le parc Guell, le musée du FC Barcelone (camp Nou), le musée Gaudí...**

Découverte de la gastronomie en autonomie sous forme de pique-nique confectionné par les jeunes le midi et dans les restaurants de la ville le soir, avec des plats typiquement espagnols comme la paëlla et les tapas.

Sortie bateau pour découvrir la côte.

**Une journée au parc d'attractions Port Aventura pour les sensations fortes.**



**LES PLUS**

Activité à la carte selon l'envie du groupe.

Sorties shopping sur les Ramblas.

Veillées : jeux de société à l'auberge ou sortie nocturne en centre-ville.



**INFOS PRATIQUES**

Passeport individuel ou carte d'identité valide.

Autorisation de sortie du territoire (formulaire Cerfa) obligatoire et copie de la carte d'identité du signataire du document.

Hébergement en auberge de jeunesse.

**Tarifs séjours sans transport (en €)**

Pour tous renseignements concernant les transports, rendez-vous pages 8 à 9.

	A	B	C	D	E	F
<b>12-17 ans</b>	299,00	411,80	485,12	541,52	581,00	641,00

**Capacité : 24 jeunes**

# ⊕ Séjours linguistiques

## # VOLTAIRE / DÉCOUVERTE DE PARIS

12/17 ans – 6 jours

### ÎLE-DE-FRANCE

22/10 au 27/10/23  
(Toussaint)  
14/04 au 19/04/24  
21/04 au 26/04/24  
(printemps)

♥ **2 journées aux parcs Disneyland et Astérix.** Parcourez les petites ruelles, les grandes avenues, les musées et les monuments tels que la Tour Eiffel, l'Arc de Triomphe... Découverte de Paris à travers un rallye, des défis et des balades. Une séance de shopping dans les magasins, Paris by night et des veillées rythmeront également ton séjour dans la capitale.

⊕ **LES PLUS**  
Hôtel Igesa en chambre double avec salle de bains privée. Salle de détente. Métro et tramway à 3 minutes à pied.

#### Tarifs séjours sans transport (en €)

Pour tous renseignements concernant les transports, rendez-vous pages 8 à 9.

	A	B	C	D	E	F
<b>Toussaint 12-17 ans</b>	181,40	247,16	289,90	322,78	345,80	611,00
<b>Printemps 12-17 ans</b>	190,40	259,76	304,84	339,52	363,80	611,00

Capacité : 20 jeunes

## # LA FONTAINE DU BERGER / AMERICAN CAMP

8/13 ans – 6 jours

# ENGLISH

PUY-DE-DÔME  
21/04 au 26/04/24

♥ **Séjour linguistique au cœur des volcans d'Auvergne** avec 8 heures de cours d'anglais. Jeux sportifs, arts et crafts, flag football, Olympic Games. Randonnée et veillées.

⊕ **LES PLUS**  
Staff bilingue. Un workbook fourni avec un diplôme en fin de séjour. Séjour en partenariat avec Action Séjour.

#### Tarifs séjours sans transport (en €)

Pour tous renseignements concernant les transports, rendez-vous pages 8 à 9.

	A	B	C	D	E	F
<b>8-11 ans</b>	143,30	193,82	226,66	251,92	269,60	491,00
<b>12-13 ans</b>	161,30	219,02	256,54	285,40	305,60	491,00

Capacité : 30 jeunes

# #SÉJOURS LINGUISTIQUES × ÉLARGISSEZ VOS HORIZONS



Nous savons combien l'expérience à l'étranger est importante pour un jeune. C'est pourquoi, au fil des pages, nous vous invitons à découvrir les meilleurs produits proposés par des professionnels des séjours linguistiques, partenaires de Igesa depuis de nombreuses années et choisis pour les garanties qu'ils offrent, tant en matière de qualité que de sécurité.



Flashez pour  
réserver



## BIEN CHOISIR SON SÉJOUR LINGUISTIQUE



Quelques conseils afin de choisir la formule qui correspond le mieux à votre enfant.

### L'hébergement : collège ou famille d'accueil ?

- Pour les plus jeunes, Igesa a sélectionné des séjours en collège, qui permettent aux enfants d'avoir un encadrement permanent sur place.
- À partir de 13 ans environ, les 2 formules vous sont proposées :
  - l'hébergement en collège est conseillé pour un premier séjour à l'étranger ;
  - l'hébergement en famille est ensuite à privilégier pour favoriser les échanges.

### PARTIR AVEC UN AMI ?

Si votre enfant souhaite séjourner dans la même famille d'accueil ou dans la même résidence qu'un ami, merci de le préciser lors de la réservation et sur le bulletin d'inscription, faute de quoi votre demande ne pourra être prise en compte.

### LES FAMILLES D'ACCUEIL À L'ÉTRANGER

Famille monoparentale, couple avec ou sans enfant, retraité...  
En aucun cas, la présence d'enfants ne peut être garantie. Les familles ne sont pas tenues d'organiser des sorties en dehors du programme prévu. Le participant doit s'adapter au mode de vie de sa famille hôte. Le jeune peut être logé en chambre individuelle, avec un jeune de la famille ou avec d'autres étudiants (de même sexe et d'âge similaire).  
Aux États-Unis, sauf exception, les familles accueillent bénévolement et, en général, une seule fois pour l'expérience et à la demande de leurs propres enfants. La notion d'échange y garde donc tout son sens.

### DES SÉJOURS DE QUALITÉ

(LABEL UNOSEL OU CERTIFICATION NF SERVICE)

Le label UNOSEL garantit aux familles la sécurité, l'information et le suivi pour le séjour de leurs enfants. La certification NF Service est un véritable gage de sérieux et de sécurité, attestant de la fiabilité, de la performance et de la rigueur des organismes de séjours.

### TRANSPORT

Pour tous les séjours, la ville de départ et d'arrivée est Paris. Des préacheminements province/Paris A/R sont possibles et proposés par nos partenaires (aide au préacheminement possible voir Conditions Générales de Vente). La prise en charge des jeunes s'effectue au lieu de rendez-vous avec 1 animateur pour 12 jeunes.

## DES FORMULES ADAPTÉES À CHACUN

### LES SÉJOURS EN COLLÈGE

Hébergés en collège, les jeunes suivent des cours de langue, dispensés par des professeurs diplômés enseignant leur langue maternelle. Ils participent au programme de loisirs proposé, encadrés par l'équipe d'animation française.  
Les cours et la majeure partie des activités ont lieu sur place. Les seuls déplacements prévus s'effectuent en groupe. Les jeunes ne sont pas autorisés à sortir seuls le soir, quel que soit leur âge.

### LES SÉJOURS HÉBERGEMENT EN FAMILLE ET COURS EN COLLÈGE

Les cours sont assurés par des professeurs diplômés enseignant leur langue maternelle. Les jeunes participent au programme de loisirs proposé par l'équipe d'encadrement.  
Le petit déjeuner, le repas du soir, les soirées et les dimanches sont passés avec la famille hôte. Le déjeuner est proposé sous forme de panier-repas (prendre un petit déjeuner copieux, car le déjeuner est parfois un peu juste pour des ados). Le jeune doit faire preuve de beaucoup d'autonomie.  
Les déplacements famille-école-activités peuvent se dérouler de trois façons : trajet à pied, trajet en voiture ou utilisation des transports en commun.  
Seul hôte ou à deux ? Il est conseillé d'être hébergés à deux dans la famille lors d'un premier séjour, pour les plus jeunes ou dans les grandes villes.

### ONE TO ONE

Hébergement au sein de la famille de l'enseignant et cours particuliers donnés à domicile. Un élève par famille. Il n'y a pas de contact avec d'autres Français. C'est un séjour studieux. Un certain nombre d'activités ou de sorties avec la famille sont prévues.  
Pour progresser, ce programme suppose une participation active de l'élève.

### IMPORTANT

Après votre inscription auprès d'Igesa, l'organisme du séjour vous enverra son bulletin d'inscription, que vous devrez impérativement remplir et lui retourner.

## Les formalités

### POUR L'ANGLETERRE

- Passeport valide obligatoire
- + Autorisation de sortie du territoire (AST) avec photocopie de la pièce d'identité du signataire, pour les participants mineurs + photocopie du livret de famille si le parent signataire et l'enfant ne portent pas le même nom.

### POUR MALTE ET L'IRLANDE

- Carte nationale d'identité valide ou passeport valide obligatoire.
- + Autorisation de sortie du territoire (AST) avec photocopie de la pièce d'identité du signataire, pour les participants mineurs + photocopie du livret de famille si le parent signataire et l'enfant ne portent pas le même nom.

### POUR LES ÉTATS-UNIS

- Passeport valide obligatoire.
- + Formulaire ESTA rempli obligatoire
- + Autorisation de sortie du territoire (formulaire Cerfa) avec photocopie de la pièce d'identité du signataire, pour les participants mineurs + photocopie du livret de famille si le parent signataire et l'enfant ne portent pas le même nom

\* En fonction de la situation sanitaire et des demandes des différents pays, les formalités pourront évoluer (ex : pass sanitaire obligatoire).

# CANTERBURY

14/17 ans – 4<sup>e</sup> à 1<sup>re</sup> – 7 jours

NOUVEAUTÉ



ANGLETERRE

22/10 au 28/10/23  
29/10 au 04/11/23  
07/04 au 13/04/24  
14/04 au 20/04/24  
21/04 au 27/04/24



**Le voyage :** Eurostar depuis Paris.

**Le site :** l'école est idéalement située, à quelques minutes de toutes les attractions et du centre-ville, et proche de la célèbre cathédrale de Canterbury.

**L'hébergement :** 2 francophones par famille.

**Les cours :** 15 h d'anglais.



**LES ACTIVITÉS**

**Canterbury discover :** nous te proposons de venir découvrir cette ville agréable aux nombreux atouts, comme ses jardins au bord de l'eau ou encore son centre-ville piéton typiquement british.

**Excursions :** 1 journée à Londres, 1 demi-journée au château de Douvres ou à celui de Leeds.

**Soirées :** 2 soirées organisées à l'école de langue (Welcome Party et Movie Night).

**Tarifs séjours transports inclus (en €)**

Pour tous renseignements concernant les préacheminements, rendez-vous page 35.

	A	B	C	D	E	F
<b>Départ Paris</b>	640,50	887,50	1 048,05	1 171,55	1 220,95	1 258,00

## # BERKSHIRE

9/16 ans – CM1 à 1<sup>re</sup> – 7 jours

### ANGLETERRE

22/10 au 28/10/23  
29/10 au 04/11/23  
11/02 au 17/02/24  
18/02 au 24/02/24  
25/02 au 02/03/24  
07/04 au 13/04/24  
14/04 au 20/04/24  
21/04 au 27/04/24

## # BAWDSEY

9/13 ans – CM1 à 5<sup>e</sup> – 7 jours

### ANGLETERRE

22/10 au 28/10/23  
29/10 au 04/11/23  
07/04 au 13/04/24  
14/04 au 20/04/24  
21/04 au 27/04/24



**Le voyage :** Eurostar depuis Paris.

**Le site :** collège implanté au cœur du campus de Burchetts Green d'architecture typiquement britannique qui s'étend sur 160 hectares de verdure.

**L'hébergement :** chambres de 1 à 5 lits.

**Les cours :** 12 h d'anglais.



**LES ACTIVITÉS (au choix à l'inscription en fonction des dates)**

Option **Harry Potter** 9 -14 ans

Option **Les experts à Londres** 12-16 ans

Option **London Discover** 12-16 ans

**Excursion :** 1 journée à Londres avec croisière sur la Tamise.

**Soirée :** tous les jours.

#### Tarifs séjours transports inclus (en €)

Pour tous renseignements concernant les préacheminements, rendez-vous page 35.

	A	B	C	D	E	F
<b>Départ Paris</b>	640,50	887,50	1 048,05	1 171,55	1 220,95	1 258,00



**Le voyage :** Eurostar depuis Paris.

**Le site :** dans le comté de Suffolk, le manoir de Bawdsey se dresse au cœur d'un grand parc de 58 hectares.

**L'hébergement :** chambres de 4 à 8 lits avec douches et toilettes privatives.

**Les cours :** 12 h d'anglais.



**LES ACTIVITÉS**

**Multisport Adventure :** 4 demi-journées d'activités sportives et d'aventure ludiques.

Ex : aerobal, tir à l'arc, tyrolienne, construction de raft, escrime, course d'orientation, sentier sensoriel, sports et jeux en équipes, accrobranche, escalade...

**Excursion :** 1 journée à Londres ou Cambridge.

**Soirées :** embuscade, autour du feu de camp, Cluedo, passeport pour le monde, quiz show...

#### Tarifs séjours transports inclus (en €)

Pour tous renseignements concernant les préacheminements, rendez-vous page 35.

	A	B	C	D	E	F
<b>Départ Paris</b>	618,00	856,00	1 010,70	1 129,70	1 177,30	1 213,00



**# MAGIC EXPRESS**  
11/15 ans – 6<sup>e</sup> à 3<sup>e</sup> – 7 jours

**ANGLETERRE**

22/10 au 28/10/23  
29/10 au 04/11/23  
18/02 au 24/02/24  
25/02 au 02/03/24  
14/04 au 20/04/24  
21/04 au 27/04/24

- ♥ **Le voyage** : Eurostar depuis Paris.
- ♥ **Le site** : fan de la saga d'Harry Potter, vous avez besoin de réviser votre anglais et vos sorts, Magic Express à Londres est fait pour vous !
- ♥ **L'hébergement** : 2 francophones par famille.
- ♥ **Les cours** : 12 h de cours d'anglais.
- ⊕ **LES ACTIVITÉS**  
Les incontournables de Londres et du monde magique d'Harry Potter à Londres : visite guidée et challenge Verdié Explorer dans Londres et, bien sûr, visite du Warner Bros Studio et du Zoo de Londres.

**Tarifs séjours transports inclus (en €)**

Départ possible de province : dates et tarifs sur [www.igesa.fr](http://www.igesa.fr)

	A	B	C	D	E	F
<b>Départ Paris</b>	478,00	660,00	778,30	869,30	905,70	933,00



**# ENJOY LONDON**  
11/17 ans – 6<sup>e</sup> à T<sup>le</sup> – 7 jours

**ANGLETERRE**

22/10 au 28/10/23  
29/10 au 04/11/23  
11/02 au 17/02/24  
18/02 au 24/02/24  
25/02 au 02/03/24

- ♥ **Le voyage** : Eurostar depuis Paris.
- ♥ **Le site** : partez à la découverte de l'une des capitales les plus célèbres au monde.
- ♥ **L'hébergement** : 2 francophones par famille.
- ♥ **Les cours** : 12 h de cours d'anglais.
- ⊕ **LES ACTIVITÉS**  
Visite des quartiers de Londres, challenge Verdié Explorer, visite du Madame Tussauds, bowling, Camden Market...

**Tarifs séjours transports inclus (en €)**

Départ possible de province : dates et tarifs sur [www.igesa.fr](http://www.igesa.fr)

	A	B	C	D	E	F
<b>Départ Paris</b>	460,50	635,50	749,25	836,75	871,75	898,00



**ALLÔ RÉSA : 04 95 55 20 20**  
Réservation immédiate à partir du 05/09/2023



**Votre espace client**  
www.igesa.fr



## # MALTE

13/17 ans – 4<sup>e</sup> à T<sup>le</sup> – 8 jours

### MALTE

22/10 au 29/10/23  
18/02 au 25/02/24  
14/04 au 21/04/24  
21/04 au 28/04/24



**Le voyage :** avion avec escale.

**Le site :** Malte vous fera partager son héritage britannique, ses influences italiennes, son style méditerranéen et ses paysages à couper le souffle.

**L'hébergement :** hôtel 4\* chambre de 3 ou 4 lits.

**Les cours :** 15 h de cours d'anglais.



### LES ACTIVITÉS

Visite de nombreux sites incontournables comme le village de Mdina, « la cité silencieuse », découverte de la petite île de Comino, plages...

#### Tarifs séjours transports inclus (en €)

Départ possible de Toulouse, Lyon, Marseille : tarifs sur [www.igesa.fr](http://www.igesa.fr)

	A	B	C	D	E	F
<b>Départ Paris Toussaint 2023</b>	703,00	975,00	1 151,80	1 287,80	1 342,20	1 383,00
<b>Départ Paris hiver 2024</b>	603,00	835,00	985,80	1 101,80	1 148,20	1 183,00
<b>Départ Paris printemps 2024</b>	648,00	898,00	1 060,50	1 185,50	1 235,50	1 273,00

## # CHAUCER COLLEGE

12/14 ans – 15/17 ans  
6<sup>e</sup> à T<sup>le</sup> – 8 jours

**NOUVEAUTÉ**

### ANGLETERRE

22/10 au 29/10/23  
11/02 au 18/02/24  
07/04 au 14/04/24  
14/04 au 21/04/24  
21/04 au 28/04/24



**Le voyage :** Eurostar depuis Paris.

**Le site :** situé sur un magnifique campus verdoyant à quelques minutes du centre-ville de Canterbury et des infrastructures sportives de l'université du Kent.

**L'hébergement :** chambres de 1 à 2 lits.

**Les cours :** 15 h d'anglais.



### LES ACTIVITÉS (au choix à l'inscription)

**Option Multiactivités** demi-journées loisirs et découverte.

**Option Escape Games** 2 sessions durant le séjour

**Excursion :** 1 journée à Londres + 1 demi-journée

**Soirées :** cinéma, karaoké, tournois sportifs ...

#### Tarifs séjours transports inclus (en €)

Pour tous renseignements concernant les préacheminements, rendez-vous page 35.

	A	B	C	D	E	F
<b>Départ Paris Option Multiactivités</b>	618,00	856,00	1 010,70	1 129,70	1 177,30	1 213,00
<b>Départ Paris Option Escape Games</b>	668,00	926,00	1 093,70	1 222,70	1 274,30	1 313,00

## # ROCHESTER CLUB 4

13/17 ans – 4<sup>e</sup> à 7<sup>le</sup> – 7 jours

NOUVEAUTÉ



### ANGLETERRE

22/10 au 28/10/23  
07/04 au 13/04/24  
21/04 au 27/04/24

## # LIVE IN NEW YORK

15/18 ans – 3<sup>e</sup> à 7<sup>le</sup> – 9 jours



### ÉTATS-UNIS

13/04 au 21/04/24  
20/04 au 28/04/24

- ♥ **Le voyage** : Eurostar depuis Paris.
- ♥ **Le site** : Strood, proche de Rochester.
- ♥ **L'hébergement** : 2 francophones par famille.
- ♥ **Les cours** : 12 h de cours d'anglais **en groupe de 4 élèves**.

- ⊕ **LES ACTIVITÉS**  
12 h d'activités en anglais.  
Ex : visite de la cathédrale et du château de Rochester, Guidhall Museum, Fort Amherst à Chatham...  
**Excursion** : 1 journée à Londres.

- ♥ **Le voyage** : avion depuis Paris.
- ♥ **Le site** : de Brooklyn à Manhattan, ce séjour dévoile la ville américaine la plus énergisante et vertigineuse.
- ♥ **L'hébergement** : 2 francophones\* par famille, en pension complète.
- ♥ **Les cours** : 9 cours-ateliers dispensés in situ, en dehors d'une salle de cours.  
*\* Selon le nombre de participants, il est possible que les jeunes soient placés à 3.*

- ⊕ **LES ACTIVITÉS**  
Excursions, visites et activités animées en anglais.  
3 journées d'excursions. 3 demi-journées d'activités.

#### Tarifs séjours transports inclus (en €)

Pour tous renseignements concernant les préacheminements, rendez-vous page 35.

	A	B	C	D	E	F
Départ Paris Toussaint 2023	546,00	755,20	891,18	995,78	1 037,62	1 069,00
Départ Paris Printemps 2024	591,50	818,90	966,71	1 080,41	1 125,89	1 160,00

#### Tarifs séjours transports inclus (en €)

Pour tous renseignements concernant les préacheminements, rendez-vous page 35.

	A	B	C	D	E	F
Départ Paris	1 320,50	1 839,50	2 176,85	2 436,35	2 540,15	2 618,00



**# HELLO DUBLIN**  
14/17 ans – 3<sup>e</sup> à T<sup>le</sup> – 8 jours

**IRLANDE**

22/10 au 29/10/23  
18/02 au 25/02/24  
25/02 au 03/03/24  
14/04 au 21/04/24  
21/04 au 28/04/24



**# ONE TO ONE**  
14/17 ans 3<sup>e</sup> à T<sup>le</sup> – 8 jours

**ANGLETERRE**

22/10 au 29/10/23  
29/10 au 05/11/23  
11/02 au 18/02/24  
18/02 au 25/02/24  
25/02 au 03/03/24  
07/04 au 14/04/24  
14/04 au 21/04/24  
21/04 au 28/04/24



**Le voyage :** avion depuis Paris.

**Le site :** Dublin.

**L'hébergement :** accueil chez une famille habitant à Dublin même (quartier de Dun Laoghaire, en bord de mer).

**Les cours :** 15 h d'anglais donnés par des enseignants locaux.



**LES ACTIVITÉS**

Visite de Dublin : tour d'orientation dans le centre historique, promenades dans le Dublin médiéval, visite du Dublin City Hall, de la National Gallery of Ireland, de Trinity College, balade dans les rues commerçantes piétonnières...

Excursions possibles dans la région du County Louth, pour visiter les ruines de la Mellifont Abbey, dans le Meath (visite de Trim Town) ou encore à Bray, Wicklow et Glendalough.



**Le voyage :** Eurostar depuis Paris, puis voiture jusqu'à la famille.

**Le site :** région du Kent (autour de Canterbury, Margate, Herne Bay).

**L'hébergement :** accueil en pension complète chez la famille de l'enseignant. Il n'y a qu'un seul stagiaire à la fois chez le professeur.

**Les cours :** 10 heures de cours particuliers donnés, à domicile, par l'enseignant.

Contenu des cours adaptés au niveau du stagiaire, quel que soit ce niveau.

Les connaissances acquises sont immédiatement mises en pratique dans les échanges quotidiens.



**LES ACTIVITÉS**

2 ou 3 sorties ou visites, au sein de la famille (bord de mer, centre d'une grande ville, site historique...).

**Tarifs séjours transports inclus (en €)**

Pour tous renseignements concernant les préacheminements, rendez-vous page 35.

	A	B	C	D	E	F
<b>Départ Paris</b>	618,00	856,00	1 010,70	1 129,70	1 177,30	1 213,00

**Tarifs séjours transports inclus (en €)**

Pour tous renseignements concernant les préacheminements, rendez-vous page 35.

	A	B	C	D	E	F
<b>Départ Paris</b>	768,00	1 066,00	1 259,70	1 408,70	1 468,30	1 513,00

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Conformément à l'article L 3422-1 du Code de la Défense, les activités d'Igesa s'exercent au profit des personnels civils et militaires en activité, des retraités du ministère des Armées, de leur famille et elles peuvent également s'exercer au profit de personnes dépendant d'organismes habilités par convention. Les conditions de vente suivantes ont été élaborées conformément à la loi n° 92-645 du 13 juillet 1992 et son décret d'application 94-490 du 15 juin 1994 qui déterminent les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours et en application des circulaires et notes ministérielles :

- circulaire n° 001-85/DEF/ASA/IS2 du 22/01/1985 ;
- note n° 500337 DEF/DFP/AS/AF du 22/01/1998 ;
- note n° 177 DEF/SGA du 14/02/2008 ;
- note n° 423433 DEF/SGA/DRH-MD/SA2P du 03/11/2008 et son modificatif du 03/11/2008.

En application de l'article R 211-12 du Code du tourisme, les dispositions des articles R 211-3 à R 211-11 du même code sont reproduites ci-après (voir p. 41).

Le numéro Atout France (registre des opérateurs de voyages et de séjours) Igesa est le suivant : IM075120045.

## I - Dispositions générales communes aux CVJ et Séjours linguistiques

### 1 - Le contrat de vente

L'information préalable visée à l'article R 211-5 du Code du tourisme relative aux prestations proposées est constituée dans nos catalogues : portail Igesa, devis, brochures et résultat de leur communication au client préalablement à la conclusion du contrat. Nos conditions générales sont réputées connues et acceptées dès l'envoi de votre bulletin d'inscription complété et signé ou dès le premier règlement (acompte compris) et quel qu'en soit le mode de règlement (carte bancaire, chèque, bons-vacances...). Le contrat de vente est conclu par le règlement d'un acompte, soit par CB, soit par chèque. En cas de refus, il vous est demandé de nous en aviser par courrier dans les meilleurs délais. Des frais d'annulation pourront vous être réclamés.

### 2 - Inscription

Il est désormais possible d'effectuer la réservation de certains séjours sur [www.igesa.fr](http://www.igesa.fr) uniquement accessible aux ressortissants du ministère des Armées en activité ou à la retraite. Par courrier : télécharger le bulletin d'inscription sur internet ([www.igesa.fr](http://www.igesa.fr)).

Vous devez remplir très précisément le bulletin d'inscription pour que votre demande puisse être prise en compte. Choisissez bien le centre ou le séjour de votre (vos) enfant(s), vérifiez que l'âge de votre (vos) enfant(s) correspond à l'âge requis pour le centre ou le séjour choisi. Un choix incomplètement exprimé entraînera un refus d'admission. Par téléphone : vous certifiez vos informations personnelles auprès de notre conseiller.

Par e-mail : renvoyez le bulletin d'inscription à : [jeresevacances@igesa.fr](mailto:jeresevacances@igesa.fr)

**Mise à jour de votre dossier :** Igesa ne vous demandera plus d'envoyer vos pièces justificatives pour prouver votre appartenance au ministère des Armées. Il en sera de même pour la détermination de votre tarif. L'avis d'imposition ne sera plus exigé. Vous certifiez sur l'honneur vos déclarations, par téléphone auprès des conseillers vacances, en ligne ou à la signature du bulletin d'inscription. Cependant, Igesa effectuera des contrôles aléatoires auprès des bénéficiaires desdits séjours. Dans le cadre des contrôles réalisés, elle se réserve le droit de demander la communication de toutes pièces justificatives jugées utiles. Leurs non-présentations entraîneront l'application du tarif maximal. En cas d'erreur lors de vos déclarations, vous devrez vous acquitter des sommes demandées. Durant les 4 années suivantes, aucune demande de séjour ne pourra être prise en compte sans les pièces justificatives (appartenance au ministère des Armées et avis d'imposition).

### • Pour les non-ressortissants du ministère des Armées :

Les tarifs sont fixés par convention ou notes particulières pour ce qui concerne les « associés » ou les étrangers.

Les non-ressortissants sont admis, dans la limite des places disponibles, au tarif F. Leurs inscriptions sont traitées après les dossiers des ressortissants. L'inscription pourra s'effectuer : par téléphone au 04 95 55 20 20 ; par e-mail à l'adresse [jeresevacances@igesa.fr](mailto:jeresevacances@igesa.fr) ; par courrier à l'adresse suivante : Igesa - Direction des vacances Caserne Saint-Joseph - BP 335 - 20297 Bastia Cedex. NB : afin de faciliter les échanges, le bulletin d'inscription comporte une zone destinée à mentionner votre adresse e-mail. Vous pouvez autoriser Igesa à recourir à ce mode de communication en cochant et renseignant les cases correspondantes.

### 3 - Système de réservation

Les séjours dans les centres de vacances jeunes et en Séjours linguistiques sont ouverts prioritairement aux enfants de ressortissants du ministère des Armées :

- personnels en activité ;

- anciens agents retraités.

Ils sont également ouverts aux enfants :

- de personnels d'autres organismes avec lesquels une convention a été conclue ;

- de personnels des armées étrangères avec lesquelles une convention a été conclue.

Les demandeurs n'appartenant à aucune des catégories précitées sont désignés sous le terme de non-ressortissants.

### 4 - Admission

En cas d'acceptation, votre facture est consultable et téléchargeable dans votre dossier vacances sur votre espace client via un mail de confirmation. En cas de réponse négative, le demandeur sera contacté téléphoniquement par un agent de réservation, qui lui soumettra des propositions afin de faciliter son admission dans un autre centre ou séjour.

### 5 - Calcul des frais de séjour

Si vous êtes ressortissant du ministère des Armées, vos frais de séjour sont calculés en fonction de votre revenu et de votre situation de famille, établis à partir du Rabipp (revenu annuel brut imposable par personne) de votre famille. Cinq tranches de tarifs subventionnés ont été établies du tarif A au tarif E. Pour calculer votre Rabipp, divisez le montant figurant à la ligne « revenu fiscal de référence » de votre feuille d'imposition N-2 (N étant l'année au cours de laquelle la demande est formulée) par le nombre de personnes fiscalement à charge et composant la famille (une part par personne). Consultez ensuite la grille des tranches tarifaires afin de connaître celle qui correspond à votre cas.

TRANCHES DE RABIPP (sous réserve de modifications)	
Tranche tarifaire	RABIPP en €
A	< 5 711 €
B	De 5 711 à 9 914 €
C	De 9 915 à 12 805 €
D	De 12 806 à 14 049 €
E	> 14 049 €

Pour une réservation par courrier, par e-mail ou par téléphone, le montant des frais de dossier est de 17 € (compris dans les tarifs du présent catalogue) non remboursable et exigible dès l'enregistrement par Igesa de votre bulletin d'inscription ou de votre réservation téléphonique. Si vous avez réservé votre séjour en ligne, les frais de dossier s'éleveront à 10 € (non compris dans les tarifs affichés).

### Changement de situation dans les 12 mois précédant la date de la demande

Si la composition de la famille a changé dans les 12 mois précédant la date de la demande d'admission (exemple : naissance d'un enfant ou mariage) ou si les ressources du ménage ont diminué (exemple : perte d'emploi du conjoint), le quotient familial du demandeur est apprécié sur la base du dernier bulletin de salaire (salaire imposable) ainsi que celui de son conjoint si ce dernier exerce une activité professionnelle rémunérée. Si le conjoint n'a pas d'activité professionnelle, il devra fournir une attestation sur l'honneur. Le Rabipp s'obtient en multipliant le salaire par 12 (déduction faite de l'abattement fiscal de 10 % en vigueur, ainsi que des éventuelles pensions alimentaires, frais de garde) et en divisant par le nombre de parts du foyer apprécié à la date de la demande. Ce mode de calcul du quotient familial s'applique aussi aux demandeurs qui n'ont perçu aucun revenu au cours de l'année N-2.

- **Pour les personnels ayant été affectés en outre-mer ou à l'étranger**, le quotient sera calculé à partir du revenu fiscal de référence de votre feuille d'imposition portant sur les revenus N-2.
- **Les personnes vivant en concubinage ou titulaires d'un Pacs** devront joindre à leur demande un document officiel de vie commune, ainsi que les avis d'imposition du demandeur, du concubin ou de la concubine.

- **En cas de séparation des parents**, les enfants du ressortissant, quel que soit celui des parents qui en assume la charge, au sens de la législation fiscale, bénéficient de l'accès aux CVJ. **Tous les prix** affichés dans le catalogue Vacances Juniors tiennent compte des subventions accordées par le ministère des Armées pour les tranches tarifaires du tarif A au tarif E (subventions interministérielles + subventions vacances ASA).

*Attention : les tarifs publiés dans la présente brochure sont communiqués sous réserve d'erreur typographique, d'impression ou d'omission.*

### Réduction

- **Pour les CVJ et SL** : une réduction de 5 % du montant des frais de séjour est accordée au ressortissant dont au moins deux enfants sont admis dans le même centre ou des centres différents mais à la même période. Cette réduction est valable pour un même prestation : CVJ ou SL (elle ne peut être valable pour un séjour linguistique et un séjour CVJ).

- **Pour les CVJ** : une réduction de 10 % du montant des frais de séjour est accordée au ressortissant dont au moins trois enfants sont admis dans le même centre ou des centres différents mais à la même période.

### Aide au transport

Pour les pré-acheminements en Séjours linguistiques, une subvention d'aide au transport peut être allouée à chaque jeune pour le déplacement domicile - lieu de départ aller-retour (SNCF en deuxième classe, autocar, avion, bateau).

Pour en bénéficier, vous devez adresser l'original du billet de transport directement à :

Igesa - Direction des vacances - Caserne Saint-Joseph - BP 335 - 20297 Bastia Cedex, au plus tard 1 mois après la fin du séjour. Au-delà de cette date, aucun remboursement ne sera consenti. Seul le déplacement de l'enfant est pris en compte. Le montant maximal de remboursement est fixé à 104 € du tarif A au tarif D (aller-retour) et 52 € pour le tarif E (aller-retour).

**TRÈS IMPORTANT :** la carte Jeune, les voyages en véhicule personnel, les séjours au départ d'une ville de province ne sont pas remboursés.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter l'agence de réservation au 04 95 55 20 20 (composer le 2 pour les colonies de vacances) du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

### 6 - Paiement

**Nouveau :** il vous est désormais possible de solder votre séjour, quel que soit le mode de réservation (téléphone, courrier) sur votre compte client Igesa.

Le paiement des frais de dossier et de l'acompte (30 % du coût total du séjour) doit intervenir à la date de réception de la facture valant contrat lors d'une réservation par courrier, et immédiatement par carte bancaire lors d'une réservation par téléphone ou Internet. Si l'admission est prononcée moins de 30 jours avant le début du séjour, le paiement de la totalité des frais de séjour est exigible immédiatement.

Il est possible, après le règlement de l'acompte, d'écheloner ses règlements en 3 fois sans frais, à condition que la totalité des frais de séjour soit réglée 30 jours avant la date de début du séjour. Dans le cas d'une impossibilité de séjour, prévenir immédiatement Igesa par courrier en recommandé avec accusé de réception (si le séjour est proche, doubler le courrier d'un appel téléphonique) ou par mail à l'adresse [jeresevacances@igesa.fr](mailto:jeresevacances@igesa.fr), des frais d'annulation pouvant être retenus (voir « Conditions d'annulation ou de modification de séjour ou de transport » ci-après).

Pour tout renseignement concernant le règlement de votre séjour, appeler le 04 95 55 20 20 choix 4.

### 7 - Modalités de règlement

Pour tout type de règlement (hors carte bancaire), vous devez joindre la vignette de règlement détachable de votre facture.

CONDITIONS DE RÈGLEMENT		
Date de la réservation	Règlement de l'acompte et des frais de dossier	Règlement du solde
Moins d'un mois avant le début du séjour	Le montant total de la facture doit être adressé immédiatement.	
Autre cas	Dès réception de la facture	30 jours avant le début du séjour

Vous pouvez régler le séjour de votre enfant par :

### - Chèques bancaires

Nous vous remercions de vérifier que ceux-ci sont signés et libellés à l'ordre de Igesa/Pôle gestion Financière client.

### - Carte bancaire

Visa, Eurocard ou Mastercard acceptées en France, en appelant le 04 95 55 20 20 choix 4 (numéro exclusivement destiné aux appels relatifs à un paiement par carte bancaire). Vous indiquerez à l'opérateur vos références et le montant que vous désirez acquitter (acompte ou solde).

Le montant minimal de paiement par carte bancaire est fixé à 10 €.

### - Bons-vacances\*

Les caisses d'allocations familiales (CAF) font bénéficier les familles allocataires de bons-vacances sous certaines conditions. Il vous appartient de vous renseigner auprès de la CAF dont vous relevez pour connaître vos droits et la réglementation en vigueur. Les bons-vacances doivent être transmis dès réception de la facture et doivent être impérativement réceptionnés avant la date de départ, sous peine de non-acceptation de ceux-ci par Igesa. Les bons sont à envoyer à l'adresse suivante : Igesa BCC - Caserne Saint-Joseph - BP 335 - 20297 Bastia Cedex. La validation des bons-vacances sera faite après étude de leur conformité avec la réglementation en vigueur pour chaque CAF. Igesa se réserve le droit de demander le règlement du séjour si les bons-vacances n'en couvrent pas le montant réel.

Il ne sera pas procédé à un remboursement si le montant des bons CAF envoyés est supérieur à la somme due. Les bons CAF ne peuvent être acceptés si le séjour a déjà été réglé totalement par chèques-vacances. En cas de paiement partiel du séjour par chèques-vacances, le solde du séjour peut être acquitté en bons CAF dans la limite du solde. Il ne sera pas procédé à un remboursement si le montant des bons CAF envoyés est supérieur à la somme due. Il ne sera pas procédé à un remboursement pour les bons CAF envoyés postérieurement au séjour acquitté dans les 30 jours du début du séjour.

Infos au **04 95 55 31 09**.

\* **Les bons-vacances ne sont pas acceptés pour les centres CLIMS.**

## RÉSERVEZ EN LIGNE ET RETROUVEZ PLUS D'INFORMATIONS SUR NOS CENTRES SUR WWW.IGESA.FR

attirer l'attention d'Igesa sur toute particularité susceptible d'affecter le bon déroulement du séjour de votre enfant (troubles de la santé, allergies sévères, etc.). Afin d'organiser au mieux son accueil, l'inscription doit impérativement s'effectuer au plus tard 45 jours avant le début du séjour. Tout enfant non déclaré se verra renvoyé dans sa famille. Dans ce cas, les frais de retour et d'accompagnement seront intégralement à la charge des parents et le séjour ne sera pas remboursé. Pour plus d'informations, merci de vous référer à la p. 4 du présent catalogue.

### 2 - Documents préalables au séjour

#### Fiche sanitaire

Complétez le dossier de votre enfant dans votre espace client en vous identifiant sur [www.igesa.fr](http://www.igesa.fr). Un exemplaire de la fiche sanitaire doit être obligatoirement imprimé et présenté au moment du départ ou de l'arrivée au centre. Tout jeune qui ne sera pas en possession de la fiche sanitaire se verra interdire l'accès au transport ou sera renvoyé dans son foyer sans préavis au début du séjour et le séjour ne sera pas remboursé. Ces dispositions s'appliquent à tous les jeunes et pour tous les CVJ.

#### Droit à l'image

Dans le cadre de la loi sur le droit à l'image, une autorisation sera demandée au représentant légal de l'enfant autorisant la publication de l'image de l'enfant pour le ministère, la brochure juniors, le portail Internet Igesa et les réseaux sociaux. Igesa s'interdit toute utilisation commerciale de ces images.

#### Convocation transport

La « convocation de départ » sera consultable sur votre espace client, au plus tard 15 jours avant le voyage de votre enfant. Les éléments du retour vous seront transmis au plus tard 15 jours avant le retour de l'enfant à son domicile.

### 3 - Les tarifs

Les tarifs, qui comprennent les frais de dossier, l'hébergement en pension complète, les activités au programme et l'assurance rapatriement dès la prise en charge de votre enfant, sont présentés sans transport. *Les tarifs publiés dans le présent catalogue sont communiqués sous réserve d'erreur typographique, d'impression ou d'omission.*

### 4 - Transport

- **En centre de vacances de jeunes (CVJ) :** pour les jeunes de 4 à 17 ans, le transport à destination des centres de vacances de jeunes peut être assuré par nos soins. Dans ces conditions, votre participation aux frais de transport est à ajouter au prix du séjour en fonction de votre tranche tarifaire.

TARIFS DES FRAIS DE TRANSPORT (Aller/retour)	
Tranche tarifaire	Montant
<b>Hiver 2024</b>	
A	70,70 €
B	99,00 €
C	117,20 €
D	131,30 €
E	141,40 €
F	262,60 €
<b>Printemps 2024</b>	
A	74,60 €
B	104,40 €
C	123,60 €
D	138,50 €
E	149,20 €
F	277,00 €

Un forfait transport de 38 € est proposé si vous optez pour un transport à partir d'une gare de proximité (cf. [www.igesa.fr](http://www.igesa.fr)).

Les frais de transport sont à ajouter au prix du séjour, sauf pour les parents qui accompagnent leur enfant à l'aller et au retour dans les centres de vacances de jeunes. Aucune réduction du prix du transport ne sera prise en compte pour les parents qui accompagnent leur enfant à l'aller ou au retour dans les centres de vacances de jeunes.

*Attention : merci de bien préciser votre choix concernant le mode de transport sur le bulletin d'inscription. Aucun remboursement ne pourra avoir lieu en cas de modification de ces informations à moins de 60 jours du début du séjour.*

Si vous n'êtes pas au rendez-vous (lieu, date, et heure indiqués sur la convocation transport), il vous appartiendra d'acheminer directement votre enfant jusqu'au centre à vos frais. Le séjour commence dès la prise en charge de votre enfant (transport compris). Pour les centres étrangers, pour tous les départs, les dates sont soumises aux contraintes des compagnies de transport et, de ce fait, peuvent être avancées ou reculées de 24 h ou plus. Les trajets seront effectués aux conditions et tarifs énoncés dans le présent catalogue (cf. p. 8 et 9), sous réserve des conditions de remplissage et d'éventuelles modifications de trajets par le transporteur, sans que cela donne lieu à indemnisation en cas de surcoût.

## 34 - Hiver/Printemps 2023-2024 - Igesa



**ALLÔ RÉSA : 04 95 55 20 20**  
Réservation immédiate à partir du 05/09/2023



**Réservez en ligne**  
www.igesa.fr à partir du 05/09/2023



**Votre espace client**  
www.igesa.fr

#### 5 - Conditions de modification ou d'annulation de séjour ou de transport

**• Du fait d'Igesa :**  
Avant le séjour, Igesa peut être exceptionnellement contrainte de modifier ou d'annuler votre séjour en cas de force majeure, pour des motifs d'intérêt général ou de sécurité, ou en cas d'insuffisance de participants. Igesa s'engage à vous proposer, dans la limite de ses capacités, un séjour équivalent à coût comparable que vous serez libre d'accepter. En cas de refus de cette nouvelle proposition, les sommes déjà versées vous seront remboursées.

**• De votre fait :**  
Le fait de s'inscrire à l'un de nos séjours implique l'adhésion complète à nos conditions générales de vente.

**Toute modification ou annulation de séjour doit impérativement faire l'objet d'une confirmation par lettre recommandée avec accusé de réception à l'agence de réservation ou par mail à l'adresse [ireservevacances@igesa.fr](mailto:ireservevacances@igesa.fr).** Le fait de s'inscrire à l'un de nos séjours à l'étranger implique l'adhésion complète à nos conditions générales de vente et à celles de nos partenaires, disponibles sur [www.igesa.fr](http://www.igesa.fr), rubrique « Les Colos », sous-rubrique « Documents à télécharger ». Nous vous conseillons de souscrire une assurance annulation. Les séjours étant subventionnés, il est nécessaire que l'assurance annulation soit souscrite par rapport au coût réel du séjour et non par rapport au prix payé, nous consulter au 04 95 55 20 20 (composer le 2 pour les colonies de vacances) du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h. Les prix indiqués sont établis en fonction des données économiques du moment (coût du transport, redevances, taxes, cours de devises...). En cas de modification significative de ces données, Igesa se réserve le droit de modifier ses prix de vente, qui seront portés à la connaissance du client.

**• Modification**  
Toute demande de modification sera facturée selon le barème énoncé dans le tableau ci-dessous. Toute modification de centre, de date, de lieu de départ et/ou de retour à 60 jours du début du séjour peut être acceptée, sous réserve que soient remplies les conditions d'admission applicables au nouveau centre et que les possibilités de transport, s'il y est fait recours, existent. L'acceptation de modification entraîne l'annulation du séjour antérieur et l'établissement d'une nouvelle facture tenant compte des sommes déjà versées par la famille.

MODIFICATION (valable pour les CVJ)		
Délai * avant la date de début de séjour initial	Motif de la modification	
	Cas fortuit **	Autre cas
Plus de 60 jours	Pas de frais	Pas de frais
À compter de 60 jours	Pas de frais	Forfait 75 €

\* Le délai s'applique à compter de la date de réception de la demande de modification par les services Igesa.

\*\* Par « cas fortuit », il faut entendre les seuls cas suivants : décès d'un parent proche (père, mère, frère ou sœur, grands-parents), accident grave nécessitant l'hospitalisation d'un parent proche, hospitalisation de l'enfant à la date du départ nécessitant le report de son séjour, maladie contagieuse dûment attestée par un certificat médical, constat par un certificat médical d'une incapacité physique à exercer l'ensemble des activités pendant toute la durée du séjour.

**• Annulation de séjour**  
Toute annulation de séjour sera facturée selon le barème énoncé dans le tableau ci-dessous.

ANNULATION DE SÉJOUR (valable pour les CVJ)	
Délai entre le jour où l'annulation est portée à la connaissance d'Igesa et la date de séjour. Ce délai s'apprécie à compter de la date d'envoi de la demande d'annulation en RAR.	
Plus de 60 jours avant le départ	17 € de frais de dossier
De 60 à 30 jours avant le départ	17 € de frais de dossier + 30 % du prix total
De 29 à 8 jours avant le départ	17 € de frais de dossier + 50 % du prix total
De 7 à 3 jours avant le départ	17 € de frais de dossier + 75 % du prix total
Moins de 3 jours avant le départ	17 € de frais de dossier + 100 % du prix total

Attention : les frais de dossier Igesa sont conservés quel que soit le motif de l'annulation.

#### Interruption de séjour

Tout séjour écourté ou diminué de certaines prestations de votre fait (quel que soit le motif) ne donne lieu à aucun remboursement. Dans ce cas, les frais de retour et d'accompagnement restent intégralement à la charge des parents.

#### Incident durant le séjour et Renvoi

En cas d'incident marquant ou de faute grave, notamment :  
- atteinte à l'intégrité physique, psychologique ou morale d'un membre d'un CVJ/Igesa ou d'un autre enfant participant à ce CVJ ;  
- atteinte à l'organisation ou à la bonne marche du centre ;  
- préjudice matériel ou moral grave à Igesa ;  
- et plus largement en cas de non-respect de la charte de fonctionnement (disponible sur le site Internet [www.igesa.fr](http://www.igesa.fr), rubrique « Les Colos », sous-rubrique « Documents à télécharger »), et sur le présent catalogue), Igesa se réserve le droit d'inscrire tout enfant concerné sur la liste « incident » prévue à cet effet. Dans cette hypothèse, la famille de l'enfant inscrit recevra un courrier/courriel explicitant les raisons et finalité(s) de cette inscription et les moyens dont elle dispose pour présenter ses observations et exercer ses droits, conformément à la Loi Informatique et Libertés modifiée et au Règlement européen sur la protection des données (RGPD). Par ailleurs, tout enfant inscrit sur la liste « incident » pourra faire l'objet d'un renvoi dans sa famille (sans que cela ne soit automatique) après que le directeur du centre ait informé l'organisateur Igesa et averti les parents. Dans ce cas, les frais de retour et d'accompagnement restent intégralement à la charge des parents et le séjour ne sera pas remboursé.

#### III - Dispositions particulières aux Séjours linguistiques

Nous sous-traitons nos Séjours linguistiques ; de ce fait, des enfants d'autres organismes, CE ou ministères pourront partager ces séjours avec les enfants dépendant d'Igesa.

##### 1 - Les séjours

Les Conditions générales de vente des organismes sont accessibles sur leurs sites Internet respectifs :  
Actions Séjours : [www.action-sejours.com](http://www.action-sejours.com)  
ATL : [www.sejours-atl.fr](http://www.sejours-atl.fr)  
Club Langues et Civilisations : [www.cclc.fr](http://www.cclc.fr)  
Pro Lingua : [www.prolingua.org](http://www.prolingua.org)  
SILC : [www.silc.fr](http://www.silc.fr)  
Verdié Hello : [www.verdiehello.com](http://www.verdiehello.com)

##### 2 - Transports province-Paris

• **Séjours Club Langues et Civilisations. Pour un acheminement province-Paris :** contactez le 05 65 76 55 23.  
• **Séjours SILC. Acheminements province-Paris A/R :** 280 €. Ajaccio, Bastia, Bordeaux, Brest, Clermont-Ferrand, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Montpellier, Nancy, Nantes, Nice, Poitiers, Rennes, Strasbourg, Toulouse.

• **Séjours Pro Lingua. Acheminements province-Paris A/R :** en train, accompagnateur pour les moins de 14 ans. Lille, train : 150 €. Ajaccio, Bastia, Bordeaux, Brest, Lyon, Marseille, Metz/Nancy, Montpellier, Nantes, Nice, Poitiers/Tours, Rennes, Strasbourg, Toulouse, train ou avion : 270 €.

• **Séjours Actions Séjours :** Orléans : 100 €, Lille : 130 €. Nantes, Metz : 140 €. Bordeaux, Lyon, Rennes, Strasbourg : 150 €. Marseille, Montpellier, Nice, Brest : 200 €.

• **Séjours Verdié Hello :** contactez le 05 65 77 10 47.

• **Séjours ATL :** contactez le 01 43 43 07 90

##### 3 - Transport

Pour tous les séjours, la ville de départ et d'arrivée est Paris (sauf indication départ province). La prise en charge des jeunes s'effectue au lieu de rendez-vous avec 1 animateur pour 12 enfants environ. Pour tous les départs, les dates sont soumises aux contraintes des compagnies de transport et peuvent, de ce fait, être avancées ou reculées de 24 h ou plus. Pour les acheminements, en fonction des heures de départ et de retour, les organismes peuvent être amenés à changer le mode de transport indiqué. Les dates des séjours indiquées sont celles du premier point de départ. Compte tenu des temps de trajet, elles seront forcément décalées de plusieurs heures, voire d'une journée pour les points de départ se rapprochant de la frontière. Cela ne change rien à la durée du séjour sur place. Pour connaître les compagnies aériennes, veuillez consulter les organismes.

##### 4 - Système d'admission

La date d'ouverture de la réservation par téléphone est fixée à **partir du 05/09/2023**. Date limite d'inscription en Séjours linguistiques : **environ 1 mois avant le début du séjour.**

##### 5 - Documents préables au séjour

Votre demande étant acceptée, dans un second temps, vous recevrez de l'organisme toute la documentation nécessaire (fiche technique du centre, informations pratiques du séjour).

##### 6 - Les tarifs

Les tarifs comprennent le transport aller-retour, la pension complète, les cours de langue, l'animation, les animations culturelles ou sportives, les assurances, les frais de dossier de l'organisme. Ces tarifs sont donnés **sous réserve des fluctuations monétaires et d'une hausse du prix du carburant**. Ils peuvent donc être modifiés en cas de variations du taux de change ou des prix de transport. **L'inscription à une prestation proposée par Igesa engendre une participation de 23 € non remboursable au titre de frais de dossier inclus dans les tarifs.**

#### 7 - Conditions de modification ou d'annulation de séjour

Les séjours étant subventionnés, il est nécessaire que l'assurance annulation soit **souscrite par rapport au coût réel du séjour** et non par rapport au **prix payé**. Nous consulter au 04 95 55 20 20 (composer le 2 pour les colonies de vacances puis 2 pour les Séjours linguistiques) du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.  
• **Du fait de l'organisme de Séjours linguistiques :** avant le séjour, l'organisme peut être exceptionnellement contraint de modifier ou d'annuler votre séjour en raison de force majeure tenant à des motifs d'intérêt général ou de sécurité. Il vous proposera dans la mesure du possible un séjour équivalent à coût comparable que vous serez libre d'accepter. En cas de refus de cette nouvelle proposition, les sommes déjà versées vous seront remboursées.  
• **De votre fait :** le fait de s'inscrire à l'un de nos séjours implique l'adhésion complète à nos conditions générales de vente et à celles de nos partenaires.

ANNULATION DE SÉJOUR (valable pour les SL)	
Délai entre le jour où l'annulation est portée à la connaissance d'Igesa et la date de séjour. Ce délai s'apprécie à compter de la date de réception à Igesa de la demande d'annulation en RAR.	
Plus la date de départ approche	Plus les frais d'annulation que vous aurez à payer à l'organisme seront importants. Les organismes ayant leurs propres conditions d'annulation, il vous appartient de les consulter en vous connectant sur leurs sites Internet respectifs, mentionnés ci-dessus.
23 € de frais de dossier	Conservés quel que soit le motif d'annulation
Pour les départs de province	Le prix du billet restera dû quel que soit le motif de l'annulation.
Un séjour écourté ou diminué	De certaines prestations du fait de l'adhérent (quel que soit le motif) ne donne lieu à aucun remboursement.
En cas d'indiscipline grave	De mauvaises conduites, de vol, d'usage de drogue ou d'alcool, l'organisme, en accord avec Igesa, peut décider le renvoi d'un jeune en France, après en avoir informé ses parents. Dans ce cas, les frais de retour et d'accompagnement sont à la charge des parents et le séjour n'est pas remboursé.

Attention : toute annulation doit faire l'objet d'un courrier recommandé avec accusé de réception à Igesa.

#### IV - Reproduction intégrale des articles R 211-3 à R 211-11 du Code du tourisme

Article R 211-3. « Sous réserve des exclusions prévues aux troisième et quatrième alinéas de l'article L 211-7, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par la présente section. En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage, émis par le transporteur ou sous sa responsabilité. Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés. La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par les dispositions réglementaires de la présente section.

Article R 211-3-1. L'échange d'informations précontractuelles ou la mise à disposition des conditions contractuelles sont effectués par écrit. Ils peuvent se faire par voie électronique dans les conditions de validité et d'exercice prévues aux articles 1369-1 à 1369-11 du Code civil. Sont mentionnés le nom ou la raison sociale et l'adresse du vendeur ainsi que l'indication de son immatriculation au registre prévu de l'article L 141-3 ou, le cas échéant, le nom, l'adresse et l'indication de l'immatriculation de la fédération ou de l'unus mentionnées au deuxième alinéa de l'article R 211-2.

Article R 211-4. Préalablement à la conclusion du contrat, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que :  
1° La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transports utilisés ;  
2° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil ;  
3° Les prestations de restauration proposées ;  
4° La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;  
5° Les formalités administratives et sanitaires à accomplir par les nationaux ou par les ressortissants d'un autre État membre de

l'Union européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement ;

6° Les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix ;  
7° La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour ; cette date ne peut être fixée à moins de vingt et un jours avant le départ ;  
8° Le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde ;  
9° Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article R 211-8 ;  
10° Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;  
11° Les conditions d'annulation définies aux articles R 211-9, R 211-10 et R 211-11 ;

12° L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ;  
13° Lorsque le contrat comporte des prestations de transport aérien, l'information, pour chaque tronçon de vol, prévue aux articles R 211-15 à R 211-18.

Article R 211-5. L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quels éléments. En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées au consommateur avant la conclusion du contrat.

Article R 211-6. Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaire dont l'un est remis à l'acheteur, et signé par les deux parties. Lorsque le contrat est conclu par voie électronique, il est fait application des articles 1369-1 à 1369-11 du Code civil. Le contrat doit comporter les clauses suivantes :

1° Le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur ;  
2° La destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates ;  
3° Les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates et lieux de départ et de retour ;  
4° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques et son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil ;  
5° Les prestations de restauration proposées ;  
6° L'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;  
7° Les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour ;  
8° Le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article R 211-8 ;

9° L'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services, telles que taxes d'atterrissage, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies ;

10° Le calendrier et les modalités de paiement du prix ; le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30 % du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour ;

11° Les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur ;  
12° Les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au vendeur, et, le cas échéant, signalée par écrit, à l'organisateur du voyage et au prestataire de services concernés ;

13° La date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7° de l'article R 211-4 ;

14° Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;  
15° Les conditions d'annulation prévues aux articles R 211-9, R 211-10 et R 211-11 ;  
16° Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur ;

17° Les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur) ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en

cas d'accident ou de maladie ; dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus ;

18° La date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur ;

19° L'engagement de fournir à l'acheteur, au moins dix jours avant la date prévue pour son départ, les informations suivantes :  
a) Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut, les noms, adresses et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficulté ou, à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur ;  
b) Pour les voyages et séjours de mineurs à l'étranger, un numéro de téléphone et une adresse permettant d'établir un contact direct avec l'enfant ou le responsable sur place de son séjour ;

20° La clause de résiliation et de remboursement sans pénalités des sommes versées par l'acheteur en cas de non-respect de l'obligation d'information prévue au 13° de l'article R 211-4 ;

21° L'engagement de fournir à l'acheteur, en temps voulu avant le début du voyage ou du séjour, les heures de départ et d'arrivée.

Article R 211-7. L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet. Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à quinze jours. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.

Article R 211-8. Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article L 211-12, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenue(s) comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

Article R 211-9. Lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat telle qu'une hausse significative du prix et lorsqu'il méconnaît l'obligation d'information mentionnée au 13° de l'article R 211-4, l'acheteur peut, sans préjudice des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception :

- soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées ;  
- soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ; un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties ; toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par le client excède le prix de la prestation modifiée, le trop-perçu doit lui être restitué avant la date de son départ.

Article R 211-10. Dans le cas prévu à l'article L 211-14, lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception ; l'acheteur, sans préjudice des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées ; l'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date. Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur.

Article R 211-11. Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjudice des recours en réparation pour dommages éventuellement subis :

- soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix ;  
- soit, s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties.

Les dispositions du présent article sont applicables en cas de non-respect de l'obligation prévue au 13° de l'article R 211-4.

## IGESA recrute AU SERVICE DE VOS ENFANTS

- du personnel pédagogique (directeurs et leurs adjoints, animateurs de colo, etc.)
- du personnel technique (cuisine, ménage, plonge, etc.)
- des accompagnateurs pour renforcer l'encadrement lors de l'acheminement des enfants sur leur lieu de vacances

### ET AUSSI... DES PARENTS ACCOMPAGNATEURS

Vous souhaitez rejoindre nos équipes ? Igesa vous offre la possibilité d'accompagner votre enfant avec son groupe jusqu'à son lieu de séjour.



Consultez  
nos offres  
et déposez  
vos candidatures  
en ligne



igesa.fr

# DEVIENS ANIMATEUR ! Objectif **BAFA**

« Passe ton BAFA pendant les vacances d'hiver et de printemps dans une colo Igesa »

- ◆ Formation de base
- ◆ Formation d'approfondissement
  - option Surveillant de Baignade possible

Tarif préférentiel pour les ressortissants du ministère des Armées et leurs ayants droit



Inscription en ligne sur [igesa.fr](https://www.igesa.fr) à partir du 15/11/2023

Pour + d'infos



**igesa**

SOUTIEN, LOISIRS  
ET SERVICES  
AUX FAMILLES  
DES ARMÉES

nous vous devons bien ça